

Robert Fossaert
(1981)

La société

Tome 5

Les États

Les annexes

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole
Professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec
et collaboratrice bénévole
Courriel : <mailto:mabergeron@videotron.ca>

Dans le cadre de la collection : "Les classiques des sciences sociales"
dirigée et fondée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web : http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/
Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web : <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole,
Professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec,
courriel : <mailto:mabergeron@videotron.ca>

À partir de :

Robert Fossaert (1981)

La société : Les États. Tome 5. (Les annexes)

Une édition électronique réalisée du livre de M. Robert Fossaert. Paris : Éditions du Seuil,
1981, 574 pages.

[Autorisation de l'auteur accordée le 20 juillet 2003 de diffuser cette œuvre sur ce site].

Courriel : robert.fossaert@wanadoo.fr

Polices de caractères utilisés :

Pour le texte : Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

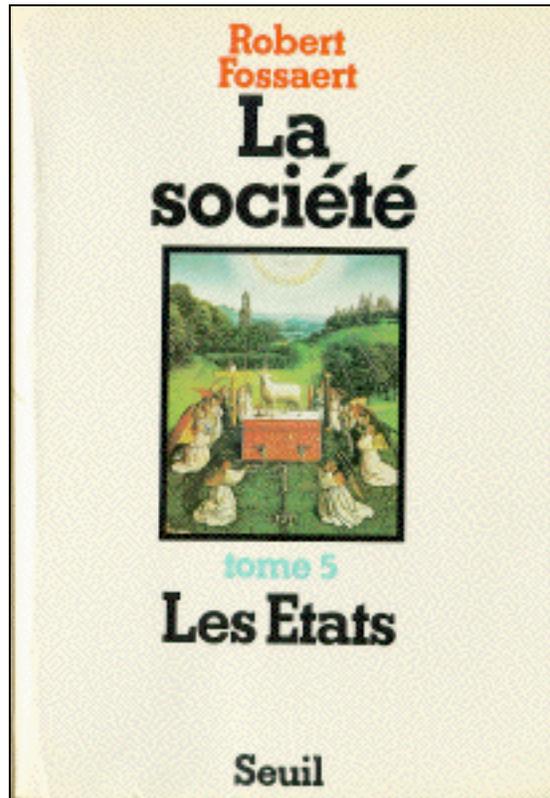
Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour
Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 1^{er} mai 2005 à Chicoutimi, Ville de Saguenay,
province de Québec.



Robert Fossaert
(1981)



Paris : Éditions du Seuil, 1981, 574 pages.

En couverture : Van Eyck, Polyptyque,
l'Agneau mystique (adoration de l'agneau, détail).
Grand Saint-Bavon, XV^e siècle

DU MEME AUTEUR

AUX MEMES EDITIONS

L'avenir du capitalisme, *1961*

Le contrat socialiste, *1969*

La société, tome 1 — Une théorie générale, *1977*.

La société, tome 2 — Les structures économiques, *1977*.

La société, tome 3 — Les appareils, *1978*.

La société, tome 4 — Les classes, *1980*.

La société, tome 5 — Les États, *1981*.

À PARAÎTRE

La société, tome 6 — Les structures idéologiques.

La société, tome 7 — Les systèmes mondiaux.

La société, tome 8 — Sociétés et socialisme

En couverture



**Robert
Fossaert**

La société
5
Les États

Appareils d'État
Bonapartisme
Classes dominantes
Démocratie
Dictature militaire
Dépérissement de l'État
État de droit
État *moins*
Fascisme
Féodalité
Forme de régime
Front populaire
Monarchie absolue
Parlement
Populisme
Présidentialisme
Républiques
Révolutions
Scène politique
Société civile
Types d'État
Welfare State

L'État est trop évident. Son pouvoir semble omniprésent. Ses appareils s'offrent à d'infinies descriptions. Ses gouvernants — et leurs challengers — emplissent la scène politique.

On en oublierait l'essentiel : que tout État résulte des luttes de classes qu'il canalise. À chaque structure de classes correspond un type spécifique d'État, lequel n'exerce jamais un pouvoir solitaire, mais doit s'adapter à tout un réseau de pouvoirs, épars dans la société civile.

En chaque société, l'État et la société civile composent une structure politique que l'histoire enrichit de traits particuliers, si bien qu'elle se présente comme une forme de régime, riche de singularités.

État, société civile, forme de régime, scène politique : l'analyse ne peut se complaire à aucun de ces niveaux, elle doit les maîtriser tous et rendre intelligible le passage de l'un à l'autre.

Au reste, cette analyse est politique. La critique des États passés et présents est son ressort, le dépérissement de l'État son horizon.

Tomes précédents

La société

- 1 — Une théorie générale
- 2 — Les structures économiques
- 3 — Les appareils
- 4 — Les classes

Table des matières

[Table des abréviations](#)

[Table des figures et tableaux](#)

Présentation

ÉTATS ET SOCIÉTÉS CIVILES

1. L'instance politique.
 1. Indications de Marx et Engels...
 2. ... et de Weber.
 3. Sur le pouvoir.
 4. Ouverture de l'instance politique.
2. La domination.
 5. Redoublement de l'exploitation et intérêts communs.
 6. Contre le schématisme ; l'exemple de la domination patricienne-corporative.
 7. Les types de domination.
3. Les États et les articulations politiques.
 8. Unité du pouvoir et de l'appareil.
 9. Les types d'État ; les articulations politiques.
 10. Effet des AE embryonnaires et militaires ; articulations tributaire et citoyenne ; réseau des villes.
 11. Effet des AE bureaucratiques, financiers et planificateurs ; articulations parlementaire et « welfariste ».
 12. Intégration politique ; dénomination des États.
4. Les États : premières applications.
 13. Les aires politiques.
 14. Propriété et pouvoir.
 15. Les classes et l'État : régnants, tenants ; alliances de classes.
5. Qu'est-ce que la société civile ?
 16. Selon Hegel et Marx...
 17. ... et selon Gramsci.
 18. La société civile : mode d'emploi.
6. Les formes de société civile.
 19. Position du problème.
 20. La toile de fond de la SC : familles et communautés.
 21. SC et système économique.
 22. SC et appareil idéologique.
 23. SC et appareil d'État.
 24. Sept types de SC.

7. La société civile et l'État.
 25. L'organisation des classes.
 26. Le rôle de la SC à cet égard.
 27. Les éléments de la SC comme *agents* des luttes de classes...
 28. ... et comme *enjeux* de ces luttes.
 29. Sur la démocratie.
 30. L'État contre la SC ; la SC dans l'État.
 31. Le concept de formation politique.

LES FORMATIONS POLITIQUES

8. Les formations politiques.
 32. Présentation.
 33. État 2 tributaire.
 34. État 3 ou Cité I.
 35. État 4 esclavagiste.
 36. État 5 ou Seigneurie.
 37. Sur la féodalité.
 38. État 6 ou Principauté.
 39. État 7 ou Cité II.
9. Les formations politiques (suite).
 40. État 8 aristocratique.
 41. Sur la monarchie absolue.
 42. État 9 aristocratique-bourgeois.
 43. État 10 ou République bourgeoise I.
 44. État 11 ou République bourgeoise II.
10. Les formations politiques (fin).
 45. État 12 ou République paysanne.
 46. État 13 militaire-nationalitaire.
 47. État 14 « soviétique ».
11. Les formes de régime : méthode.
 48. La scène politique.
 49. Les formes de régime repérage détaillé...
 50. ... et traits principaux.
 51. Programme.
12. Les formes de régime : exemples.
 52. Monarchie constitutionnelle, bismarckisme, bonapartisme.
 53. Démocratie parlementaire.
 54. Fascisme.
 55. Front populaire.
 56. Nouvelles démocraties parlementaires, bi-partisme, présidentielisme.
 57. Dictature militaire.
 58. Populisme.
 59. Stalinisme.
 60. Centralisme.

13. Naissance, vie et mort de l'État.
 61. Les sociétés sans État ; les Chefferies.
 62. Le processus d'étatisation.
 63. Les révolutions : communale, démocratique-bourgeoise, étatique-socialiste.
 64. Le dépérissement de l'État.
 65. L'État *moins*.

14. Critique de la théorie des FP.
 66. Sur l'instance politique ; validité des distinctions État/SC et AE/AI.
 67. Pouvoir, organisation, ordre établi.
 68. Sur le droit.
 69. Discussion des FP.
 70. Capitalisme monopoliste d'État.
 71. Dictature du prolétariat.
 72. Aires politiques et échelle de représentation.
 73. Âges et logiques politiques.
 74. L'avenir des FP.

15. La France comme FP.
 75. Bref historique.
 76. Les IV^e et V^e Républiques ; la crise des classes dominantes.
 77. L'union de la gauche...
 78. ... et les luttes de classes.

ANNEXES

1. *Les types d'États.*
2. *États et formations économiques.*
3. *États et modes de production.*
4. *Les types de société civile.*

TABLES

- Table des ouvrages cités*
Table des matières

Table des abréviations

[Retour à la table des matières](#)

Se reporter à

A	relation de propriété		tome 2, chap. 5
AE	appareil d'État	}	ensemble du tome 3
AI	appareil idéologique		
B	relation de production	}	tome 2, chap. 6
FE	formation économique		tome 2, chap. 14 à 17
FI	formation idéologique		tome 1, fiche 16
FP	formation politique		chap. 8 à 10 <i>supra</i>
FS	formation sociale	}	tome 1, fiche 24
H	L'homme, comme ordre du réel		évoqué en divers endroits du tome 1 ; à étudier aux tomes 6 et 8
I/D	réseau impôt/dépense	}	tome 2, chap. 12 et tome 3, chap. 4
M/C	réseau monnaie/crédit		tome 2, chap. 1/7 et 8
MP	mode de production		tome 2, chap. 4
MT	moyen de travail		tome 2, chap. 10 ; à étudier au tome 8
N	la nature, comme ordre du réel		tome 2 chap. 3
P	propriétaires des moyens de production	}	voir tome 1 et chap. 1 et 10 du tome 2 ; à étudier au tome 8
S	la société, comme ordre du réel		
SC	société civile		chap. 5 à 7 <i>supra</i>
SM	système mondial		tome 1, fiches 19 à 21 ; à étudier au tome 7
T	travailleurs		tome 2, chap. 2
VD	valeur de développement		tome 2, chap. 11
VE	valeur d'échange		tome 2, chap. 10
VU	valeur d'usage		tome 2, chap. 10
W	forme de la coopération des travailleurs		tome 2 chap. 10

Table des figures et tableaux

[Retour à la table des matières](#)

Tableau 1 Les types de domination.

Tableau 2 Types d'État (et appareils d'État).

Tableau 3 Repères sur l'intégration politique.

Tableau 4 Les aires politiques (aires d'application des États).

Tableau 5 Les types de société civile.

Tableau 6 Les quatre périodes du développement étatique.

Tableau 7 Les États modernes et contemporains selon Poulantzas.

Tableau 8 Âges économiques et âges politiques.

Figure 9 L'État et la SC en France.

Figure 10 La population de la France au recensement de 1975.

ANNEXE 1

Les types d'États

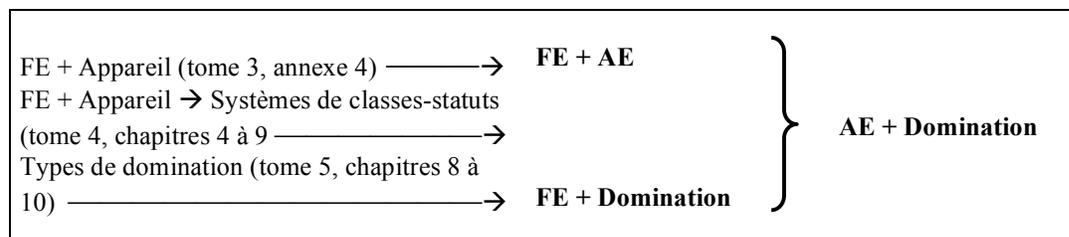
§ 1. DONNEES

1. Méthode

[Retour à la table des annexes](#)

Le chapitre 3 *supra* montre que chaque type d'État est déterminé, à titre principal, par la forme spécifique de domination qu'exerce l'État et, à titre complémentaire, par le type d'Appareil d'État dont le pouvoir d'État soutient sa domination. La présente annexe a pour objet de repérer les formes de domination et les types d'AE qui sont réciproquement compatibles.

Les systèmes FE + Appareil, recensés par l'annexe 4 du tome 3, permettent de cerner le champ des combinaisons possibles. En effet, ils établissent une correspondance directe entre chacune des FE et la courte gamme des AE associables à ladite FE, cependant que, par ailleurs, les chapitres 8 à 10 du présent volume déterminent le type de domination qui correspond normalement à chacun des systèmes de classes-*statuts* eux-mêmes déterminés par chacun des systèmes FE + Appareil. En d'autres termes :



Encore faut-il apprécier la signification des correspondances terme à terme entre types de domination et types d'Appareils d'État qui peuvent être dégagés de la sorte. Le chapitre 3 *supra* montre que ces correspondances *normales* ne sont pas exclusives d'autres correspondances *plus exceptionnelles et moins stables*, que la présente annexe devra repérer, sans prétendre à l'exhaustivité.

Par ailleurs, le tome 3, où ont été étudiés les AE (et les AI), a anticipé sur des recherches qui seront menées à bien dans le volume consacré aux systèmes mondiaux (t. 1, n° 105). Il a notamment montré quelles déformations l'AE peut subir dans les sociétés soumises à une forte dépendance internationale et quelles connexions nouvelles peuvent s'établir, dans ce cas, entre AE et FE (tome 3, annexe 2). Dans ce même cas, des déformations plus importantes encore peuvent affecter les types de domination. L'étude des systèmes mondiaux montrera qu'à cet égard les effets de dépendance sont à ranger sous trois rubriques distinctes :

1. Les effets de soumission coloniale.
2. Les effets de dépendance impérialiste.
3. Les effets de tutelle étatique-socialiste (si l'on veut bien ranger, sous cette appellation provisoire, les formes de dépendance qui se manifestent au bénéfice de certaines sociétés assises sur une FE 18).

Les sociétés soumises aux effets de la première catégorie sont *privées d'État propre*, même si cette privation est parfois masquée, dans les protectorats, par la persistance d'un semblant d'État. Il appartiendra au volume sur les systèmes mondiaux d'étudier les formes particulières de la domination politique dans (et sur) ces sociétés, auxquelles la présente annexe ne fera donc aucune place. Elle fera place, en revanche, aux sociétés soumises aux effets de dépendance des deux dernières catégories, où une domination et un État, localement enracinés, continuent d'exister, quitte à anticiper sur des résultats que le volume consacré aux systèmes mondiaux devra justifier. Pour les besoins de la présente annexe, les sociétés soumises à une dépendance impérialiste ou à une tutelle étatique-socialiste seront désignées, globalement, sous le nom de *sociétés dépendantes*, par opposition aux *sociétés autonomes* que l'on dira telles parce qu'elles échappent à ces deux effets de dépendance (comme à la soumission coloniale) et connaissent ainsi un développement *suffisamment* autonome. Le volume sur les systèmes mondiaux précisera, autant que de besoin, ces distinctions.

2. Typologie des AE

Les divers types d'AE ont été définis au tome 3. Les types propres aux sociétés *autonomes* sont détaillés par l'annexe 1 (tableau 4) qui précise également de quelle logique de la production relève chaque type d'AE. L'annexe 2 (tableau 3) détaille les types d'AE propres aux sociétés *dépendantes* et indique, en outre, à quelles « projections » chacun d'eux correspond. Ces résultats du tome 3 se résument ainsi :

Types d'AE	En sociétés autonomes, sont associés à la logique de...	En sociétés dépendantes, correspondent aux « projections »...
AE 1 – embryonnaire AE 2 – militaire	VU VU	— 2/1 3/1
AE 3 – embryonnaire AE 4 – militaire AE 5 – bureaucratique	VU-VE VU-VE VU-VE	— 2/1 3/1 4/1 3/2 /2 3/2 4/2
AE 6 – bureaucratique, centralisé AE 7 – bureaucratique, avec autonomie locale AE 8 – financier centralisé AE 9 – financier, avec autonomie locale	VE VE VE VE	3/2 4/2 4/3 3/2 4/2 4/3 4/3 4/3
AE 10 – financier, centralisé AE 11 – financier, avec autonomie locale AE 12 – planificateur, centralisé AE 13 – planificateur, avec autonomie locale	VE-VD VE-VD VE-VD VE-VD	4/3 4/3 4/3 4/3

3. Typologie des dominations

Pour les besoins de la présente annexe, l'expression « type de domination » sera éventuellement abrégée en DOM.

DOM 1 — lignagère
Voir tome 2, n° 41
et n° 7 *supra*

DOM 2 — tributaire
Voir tome 2, n^{os} 42/80/92 et 93
tome 4, n^{os} 17/18

et n^{os} 7/33 *supra*

- DOM 3 — patricienne-citoyenne
Voir tome 2, n^{os} 43/94
tome 4, n^o 19
et n^o 34 *supra*
- DOM 4 — esclavagiste
Voir tome 2, n^{os} 47/95
tome 4, n^o 20
et n^o 35 *supra*
- DOM 5 — seigneuriale
Voir tome 2 n^{os} 48/96
tome 4 n^o 22
et n^o 36 *supra*
- DOM 6 — provinciale
Voir tome 2, n^{os} 46/48/80/97
tome 4, n^o 23
et n^o 38 *supra*
- DOM 7 — patricienne-corporative
Voir tome 2, n^{os} 45/46/80/98
tome 4, n^o 24
et n^{os} 6/39 *supra*
- DOM 8 — aristocratique-nationalitaire
Voir tome 2, n^{os} 46/49/99
tome 4, n^o 25
et n^o 40 *supra*
- DOM 9 — aristocratique-bourgeoise
Voir tome 2, n^{os} 49/50/81/100
tome 4, n^{os} 27/28
et n^o 42 *supra*
- DOM 10 — libérale-bourgeoise
Voir tome 2, n^{os} 50/81/100
tome 4, n^{os} 29 à 32
et n^o 43 *supra*
- DOM 11 — interventionniste-bourgeoise
Voir tome 2, n^{os} 50/52/81/82/102/103
tome 4, n^{os} 34 à 40

et n^{os} 7/44 *supra*

- DOM 12 — démocratique-paysanne
 Voir tome 2, n^{os} 44/46/104
 tome 4, n^o 42
 et n^o 45 *supra*
- DOM 13 — militaire-nationalitaire
 Voir tome 2, n^{os} 49/50/52/106
 tome 4, n^{os} 44/45
 et n^o 46 *supra*
- DOM 14 — bureaucratique-partisane
 Voir tome 2, n^{os} 55/82/107/108
 tome 4, n^{os} 48 à 50
 et n^{os} 7/47 *supra*

4. Typologie des FE

Des FE, étudiées au tome 2, la liste récapitulative ci-après, exclut les FE 1-communautaires et les FE 15-« coloniales ». Le chapitre 3 *supra* justifie l'exclusion des premières ; les secondes qui ne supportent jamais d'État propre, en raison de leur position coloniale, sont écartées pour les raisons dites au n^o 1.

- FE 2— tribulaire
- FE 3 — tribulaire-marchande
- FE 4 — antique
- FE 5 — esclavagiste
- FE 6 — servagiste
- FE 7 — servagiste-marchande
- FE 8 — capitaliste-marchande
- FE 9 — domaniale-marchande
- FE 10 — domaniale-capitaliste
- FE 11 — capitaliste
- FE 12 — capitaliste-monopoliste
- FE 13 — étatique-monopoliste
- FE 14 — marchande simple
- FE 16 — domaniale-étatique-capitaliste
- FE 17 — de transition étatique-socialiste
- FE 18 — étatique-socialiste

§ 2. LES TYPES D'ÉTATS DANS LES SOCIÉTÉS AUTONOMES

5. Liaisons FE/AE

Ces liaisons ont été établies par les annexes 3 (tableau 2) et 4 (tableau 2) du tome 3. Elles ont été détaillées en tête des divers numéros des chapitres 4 à 9 du tome 4. Elles sont récapitulées par le tableau 1 ci-après.

TABLEAU 1

FE/AE DANS LES SOCIÉTÉS AUTONOMES

Appareils d'État

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
2	■	■											
3				■	■								
4	■	■											
5	■	■	■	■	■								
6	■	■											
7			■	■	■								
8			■	■	■								
9				■	■								
10					■	■	■						
11						■	■	■	■				
12						■	■	■	■				
13								■	■	■	■		
14			■	■	■								
16					■	■	■	■	■				
17					■	■	■	■	■	■	■	■	■
18												■	■

Formations économiques

6. Liaisons DOM/FE

Les correspondances normales entre les divers types de FE et les divers types de domination ont été établies par les chapitres 8 à 10 *supra*. Elles sont répétées sous une autre forme par le tableau 2 ci-après.

TABLEAU 2

FE/DOM DANS LES SOCIÉTÉS AUTONOMES

Types de domination

	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
2	■												
3	■												
4		■											
5			■										
6				■									
7					■								
8						■							
9							■						
10								■					
11									■				
12										■			
13											■		
14												■	
16													■
17													■
18													■

Forma-
tions
écono-
miques

N.B. Les cases vides sont loin d'indiquer toutes des correspondances impossibles. Voir annexe 2 ci-après.

§ 3. LES TYPES D'ETAT DANS LES SOCIETES DEPENDANTES

8. Liaisons FE/AE

Établies par les annexes 3 et 4 du tome 3 et *partiellement* évoquées en tête des divers numéros des chapitres 4 à 9 du tome 4, ces liaisons sont récapitulées par le tableau 4 ci-après.

Le volume sur les systèmes mondiaux justifiera le fait que ce tableau ne retient *qu'une partie* des liaisons établies par les annexes précitées du tome 3. Ont été exclues, en effet, celles qui intéressent exclusivement les sociétés soumises à une tutelle coloniale qui ne sont pas examinées par la présente annexe (voir n° 1 *supra*). Le même volume justifiera l'élimination des diverses FE qui ne se trouvent jamais en position dépendante, ou seulement sous forme coloniale.

TABLEAU 4
FE/AE DANS LES SOCIETES DEPENDANTES (NON COLONISEES)

		Appareils d'état												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Forma- tions écono- miques	3				■	■	■	■						
	4		■		■									
	5				■	■	■	■						
	7				■	■	■	■						
	8				■	■	■	■						
	9				■	■	■	■						
	10					■	■	■						
	11						■	■	■	■	■	■		
	16					■	■	■	■	■	■	■		
	17					■	■	■	■	■	■	■	■	■

9. Liaisons DOM/FE

Le volume sur les systèmes mondiaux montrera que la dépendance impérialiste et la tutelle étatique-socialiste ne se traduisent pas *a priori* par un dérèglement du

type de domination en vigueur dans les sociétés ainsi privées d'autonomie. En principe, le type de domination en vigueur dans ces sociétés demeure déterminé par leur propre structure de classes — *ce qui revient à dire que les données du tableau 2 supra valent également pour les sociétés dépendantes (non colonisées)*. Leur dépendance politique se manifeste toujours par des modifications de la forme de régime (voir chapitre 11 *supra*) et souvent aussi par des décalages, c'est-à-dire des *avances* ou, plus encore, des *retards* du type d'État sur la FE : on reviendra sur ce dernier point dans l'annexe 2 ci-après (n^{os} 3 et 4). Mais ne serait-ce que pour apprécier ces décalages, il est licite de faire référence au tableau 2 *supra* ou, du moins à celles des dominations inscrites en ce tableau, qui correspondent aux FE visées par le tableau 4 ci-dessus.

TABLEAU 5
TYPES D'ÉTAT (=DOM/AE) DANS LES SOCIÉTÉS DÉPENDANTES
(NON COLONISÉES)

Dominations

	2	3	4	6	7	8	9	10	13	14
1										
2		■								
3										
4	■	■	■	■	■	■				
5	■		■	■	■	■	■			
6	■		■	■	■	■	■	■	■	■
7	■		■	■	■	■	■	■	■	■
8								■	■	■
9								■	■	■
10								■	■	■
11								■	■	■
12										■
13										■

Appareils d'État

10. Liaisons DOM/AE : repérage des types d'État

Par combinaison des tableaux 2 et 4 ci-dessus, le tableau 5 ci-contre détermine les divers types d'État qui — abstraction faite des décalages — peuvent se manifester dans les sociétés *dépendantes* (non colonisées), chaque type d'État résultant, comme précédemment, de la combinaison d'une forme de domination et d'un type d'AE, compatibles l'un avec l'autre, puisque associables à une même FE.

§ 4. ANALYSE SOMMAIRE DES TYPES D'ETAT

11. Regroupement des résultats

Le tableau 6 ci-après rassemble les résultats obtenus par les tableaux 3 et 5. Il dresse donc l'inventaire des combinaisons DOM/AE que l'analyse précédente a permis de définir et concerne l'ensemble des sociétés, hormis celles qui sont soumises à une domination coloniale (voir no 1 *supra*).

12. Les types d'État : formes principales et variantes

Le chapitre 3 *supra* a justifié le privilège accordé aux types de domination, qui fait de chacun d'eux le repère d'un type d'État. Les chapitres 8 à 10 *supra* ont explicité et justifié les dénominations attribuées à chacun des quatorze types d'État.

Hormis l'État 1 ou *Chefferie* — qui est exclu de la présente annexe, avec la FE 1 qui lui est associée —, les treize autres types d'État peuvent être considérés comme des catégories générales, à l'intérieur desquelles il serait licite de distinguer, par une analyse plus fine, des variantes et des sous-variantes (voir *supra*, chapitre 3 n° 9). Les indications rassemblées ci-après vont amorcer cette recherche, en explicitant les correspondances établies par le tableau 6 *supra*, pour ce qui concerne les sociétés *autonomes*. Le volume consacré aux systèmes mondiaux poursuivra cette explicitation, en s'attachant aux variantes qui sont l'effet d'une dépendance internationale.

TABLEAU 6

TYPES D'ÉTAT (=DOM/AE) DANS LES SOCIÉTÉS AUTONOMES
ET DANS LES SOCIÉTÉS DÉPENDANTES NON-COLONISÉES

Dominations

	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1	■	■	■	■									
2	■	■	■	■									
3			■		■	■					■		
4	■		■		■	■	■				■		
5	■		■		■	■	■	■			■	■	■
6	●		●		●	●	●	■	■	■		■	■
7	●		●		●	●	●	■	■	■		■	■
8									■	■		■	■
9									■	■		■	■
10									●	■		●	■
11									●	■		●	■
12													■
13													■

Appa-
reils
d'État

LEGENDE

- Correspondances normales, dans les sociétés autonomes
- Correspondances normales, dans les sociétés dépendantes (non colonisées)

NB. Les sociétés *autonomes* ou *dépendantes* seront définies comme telles, par le volume consacré aux systèmes mondiaux (t. 1 n°98).

État 2 — État tributaire

— Sa *forme primitive*, qui ressortit à la logique de VU, se définit par DOM 2 et AE 1 ou surtout AE 2 : dès qu'il s'étend un tel État a besoin d'une armée permanente et peut l'entretenir.

- Sa *forme développée*, relève de la logique de la transition VU-VE et se trouve donc associée à une FE 3 — et non à une FE 2 comme l'est normalement la précédente. Sa formule normale est DOM 2 et AE 4, mais un AE 5 peut s'établir dans les États les plus prospères et les plus durables.

État 3 — Cité I (ou Cité « antique »)

- Cet État, qui ressortit principalement à la logique de VU — la transition VU-VE s'accompagne d'une forte dérive vers l'esclavage —, est de forme DOM 3 et AE 1. L'établissement d'une armée permanente (AE 2) semble, sauf cas particulier, correspondre surtout à la transition vers d'autres structures politiques (et économiques).

État 4 — État esclavagiste

- Sa *forme primitive*, encore contrainte par la logique de VU, se définit par DOM 4 et AE 1 ou surtout 2 : les esclaves sont généralement à conquérir, ce qui requiert au moins un embryon d'armée spécialisée.
- Sa *forme développée*, associée à l'échange (logique VU-VE), a pour formule DOM 4 et AE 3 ou surtout 4. Seuls, les États les plus développés de ce type, tel l'Empire romain, atteignent le stade de l'AE 5 bureaucratique.

État 5 — Seigneurie

- Structure politique modeste, soumise à la logique de VU et de forme DOM 5 et AE 1. Elle réussit parfois à se donner un AE 2.

État 6 — Principauté

- Forme plus vaste, ressortissant à la transition VU-VE — DOM 6 et AE 3 (forme primitive encore fragile) ou surtout AE 4. Un AE 5 faiblement bureaucratique s'observe, exceptionnellement, dans les Principautés vastes, prospères et relativement stables.

État 7 — Cité II (ou Cité « médiévale »)

- État toujours associé à la transition VU-VE et qui est de forme : DOM 7 et AE 3, 4 ou 5 selon son degré propre de développement (et de richesse tirée du commerce lointain).

État 8 — État aristocratique

- Toujours associé à la transition VU-VE. Sa formule est DOM 8 et AE 4 ou 5 : l'armée permanente lui est indispensable et une progressive bureaucratisation de l'AE accompagne l'affermissement d'un tel État.

État 9 — État aristocratique-bourgeois

- Sa *forme primitive*, encore dépendante de la transition VU-VE, se définit par : DOM 9 et AE 5, mais cet État qui est, historiquement, le premier où émerge le capitalisme ne tarde guère à prendre...

- Sa *forme développée*, qui ressortit à la logique de VE, et se caractérise — selon la dimension de l'État et les traditions dont il hérite — par la formule DOM 9 et AE 6 ou 7.

État 10 — République bourgeoise I

- Sa *forme normale*, associée à la logique de VE et à la première maturation d'un capitalisme encore concurrentiel, est de type : DOM 10 et AE 6 ou 7, selon la part faite à la centralisation administrative.
- Sa *forme plus développée*, comporte de même un AE centralisé ou un AE adapté à l'exercice d'une forte autonomie locale, mais se caractérise par de nouveaux enrichissements de l'AE qui devient de type financier. Soit donc : DOM 10 et AE 8 ou 9.

État 11 — République bourgeoise II

- Sa *forme primitive*, associée à la logique de VE et à un capitalisme déjà monopoliste (FE 12), est du type : DOM 11 et AE 6 ou, surtout, 7. En effet, il est rare qu'un AE déjà centralisé ne passe pas rapidement au stade financier, dans un tel contexte, alors qu'un AE 7 autorise une plus grande inertie traditionaliste des autorités locales éparses : tel est, par exemple, le cas des États-Unis au tournant du XIX siècle et jusqu'après la Première Guerre mondiale. Néanmoins, cette forme primitive cède généralement la place à...
- Une *forme développée*, toujours associée à la logique de VE et à une FE 12, mais où l'AE devient de type financier. Soit : DOM 11 et AE 8 ou 9.
- Une *forme plus développée* encore correspond généralement à la transition VE-VD et à la formation d'une FE 13 étatique-monopoliste. Elle se définit par : DOM 11 et AE 10 ou 11. On sait néanmoins que la FE 13 se dégrade assez souvent en FE 12 (t. 2, n° 110) si bien qu'il advient que la forme d'État examinée ici soit associée à ce dernier type de FE.

État 12 — République paysanne

- Lorsqu'un tel État est indépendant, il a généralement besoin d'une armée permanente, aussi modeste soit-elle. Il est rare, par ailleurs, qu'un tel État se bureaucratise, avant que la société se convertisse au capitalisme ou soit placée sous la tutelle coloniale d'une société capitaliste. Un tel État a pour formule : DOM 12 et AE 4 ou, plus exceptionnellement, AE 3 ou 5.

État 13 — État militaire-nationalitaire

- On sait qu'un tel État se forme, sur la base d'une FE 16. Il peut, de ce fait, ressortir à des logiques de production très variables.
- Sa *forme normale* est DOM 13 et AE 5, 6 ou 7. Elle vaut même pour les sociétés où le secteur public est important, mais occupe une position plus rentière qu'industrielle ou financière.
- Une *forme plus développée* est DOM 13 et AE 8 ou 9 : un secteur public substantiel (MP 12) s'accompagne généralement d'un AE financier.

État 14 — État « soviétique »

- On sait qu'un tel État peut s'appliquer soit à une société où la FE 18 étatique-socialiste est déjà établie, soit à une société où une telle FE est en construction, sous la direction, précisément, de l'État (t. 4, n° 50). En ce dernier cas, la société peut encore être provisoirement soumise à l'une quelconque des anciennes logiques de la production. Dans le premier cas, en revanche, elle ressortit à la logique de la transition VE-VD.
- La *forme pleinement développée* de l'État 14 se définit par DOM 14 et AE 12 ; plus exceptionnellement, un AE 13 peut y être observé, comme en Yougoslavie.
- Les *formes primitives* ou en voie de développement de ce même type d'État, qui correspondent aux diverses variantes de la FE 17, peuvent associer à la DOM 14 des AE très variables, dans les sociétés où le bâti de la FE 17 et de l'État 14 s'opère sous la tutelle d'une société étatique-socialiste déjà bien assise. Quand ce même bâti s'opère de façon autonome — ce qui a été le cas de l'URSS, de la Yougoslavie après 1948, de la Chine après 1958, de Cuba jusque vers 1962 et, peut-être, de quelques autres pays encore — la gamme des variantes primitives de l'État 14 apparaît plus limitée, mais rien n'autorise à en typifier *a priori* la liste, parce que l'AE que le nouvel État doit démolir et reconstruire peut être des plus variables. Ainsi, la série DOM 14 et AE 5 à AE 11 est virtuellement ouverte en son entier.

ANNEXE 2

États et formations économiques

§ 1. DONNEES

1. Position du problème

[Retour à la table des annexes](#)

Un type d'État ne peut être conçu comme une instance régionale d'un MP (t. 2, chap. 1), ni comme une structure sociale mécaniquement associée à une FE donnée (chap. 2 *supra*). Certes le tableau 2 de l'annexe 1 établit une série de correspondances entre État et FE (puisque le type de domination est le déterminant premier du type d'État), correspondances qui, à quelques exceptions près, fonctionnent terme à terme. Une interprétation mécaniste des liens entre État et FE pourrait donc sembler légitime, si l'on s'en tenait aux résultats de ce tableau. Mais celui-ci établit seulement un jeu de correspondances directes, qui est loin d'épuiser la gamme des combinaisons possibles. D'autres correspondances, qui résultent de facteurs parfaitement analysables, peuvent s'observer en de nombreuses sociétés, à tous les stades de leurs développements.

Les facteurs visés peuvent être rangés sous trois rubriques :

a) Formation d'un « bloc mécanique » de FE, sous l'emprise d'un État puissant (t. 2, n° 89). Dans un tel bloc, des FE distinctes, soumises à une intégration économique faible ou négligeable, coexistent durablement aux côtés de celle des FE dans laquelle la domination étatique est enracinée — ou était enracinée, avant que l'extension de l'État ne s'accompagne éventuellement d'une dérive du type d'État (voir n° 6 *infra*). La présente annexe ne retiendra guère ce premier facteur, dont l'étude ne peut être poursuivie théoriquement, avant qu'une recherche détaillée sur les « blocs mécaniques » historiquement observables, en fournisse les matériaux.

b) Formation d'un empire colonial, lointain et épars ou « interne », c'est-à-dire constitué de colonies jouxtant la métropole. (Dans ce tout dernier cas, la différence avec un « bloc mécanique » est à chercher dans la nature du système mondial et des articulations internationales qui sont mises en œuvre — voir t. 1, n° 101). L'empire colonial soumet à un État colonialiste — qui est, lui-même un transformé ou un dérivé de l'État métropolitain — des FE colonisées très diverses.

Comme la précédente, la présente annexe renvoie l'étude de ce facteur au volume sur les systèmes mondiaux.

c) Décalage entre le type d'État et le type de FE en vigueur dans une société donnée, du fait de leurs transformations respectives, qui peuvent être relativement autonomes. Ce troisième facteur sera seul examiné ici.

2. Méthode

La recherche des décalages possibles — et de leurs limites — peut être abordée sous deux angles complémentaires. D'abord, en s'interrogeant Sur *la portée politique de la dérive des FE*. On sait, en effet, que la succession historique des FE, dans une société donnée, est, pour partie, le fruit d'un mouvement assez continu, pour que tel type de FE se transforme progressivement en tel autre type (t. 2, n° 113). Quand une telle dérive se produit, la domination qui était jadis bien accordée à l'ancienne FE, peut-elle se survivre, plus ou moins longtemps, sur la base de la nouvelle FE ?

Second angle d'attaque : n'y a-t-il pas, en certaines occurrences au moins, *une transformation autonome de la domination* ? Cette question recouvre toute une gamme de mutations politiques dont les limites extrêmes sont, d'une part, la simple modification des formes de régime (chap. 11, n° 49 *supra*) et, d'autre part, la convulsion révolutionnaire victorieuse, qui projette l'État vers des formes radicalement nouvelles (chap. 13, n° 63 *supra*).

Les deux questions qui viennent d'être posées peuvent être formalisées ainsi :

— un système (FE x et État a) soumis à une transformation FE x \longrightarrow FE y peut-il fonctionner ensuite sous la forme (FE y et État a) ?

— un système (FE x et État a) peut-il être soumis à une transformation État a \longrightarrow État b et fonctionner ensuite sous la forme (FE x et État b) ?

Les questions formalisables ne sont pas nécessairement des questions formelles, c'est-à-dire étrangères à la dialectique sociale. La première d'entre elles revient à s'interroger sur la capacité de résistance politique de classes enracinées dans un MP naguère prédominant et qui perd sa prédominance économique, mais ne s'efface pas pour autant. Elle vise à repérer les situations où l'État *prend du retard* sur les transformations de la structure économique. La seconde, à l'inverse, invite à prêter attention aux configurations des luttes de classes qui permettent à l'État (ou peut-être seulement à la forme de régime) *de prendre de l'avance* sur lesdites transformations économiques. Toutefois, il convient de relativiser les termes qui viennent d'être employés : retards et avances ne font pas référence à quelque loi d'évolution nécessaire qui sous-tendrait le développement social, mais

désignent simplement des combinaisons État/FE provisoirement différentes des correspondances « normales », lesquelles sont « normales », non point en vertu d'une norme méta-sociale, mais simplement parce qu'elles ont pu être « normées » par l'analyse théorique. Il se pourrait, en outre, que l'étude historique et théorique charge les correspondances « normales » d'une autre valeur : celle de combinaisons plus stables, mieux aptes à durer.

Quoi qu'il en soit, on examinera successivement les deux questions posées. La première sera traitée par un nouvel examen de la dérive des FE (t. 2, tableau 17). Pour la seconde, on prendra notamment appui sur certains des résultats établis par les chapitres 8 à 9 *supra*. Le rapprochement des deux séries de conclusions ainsi obtenues permettra de dresser un tableau des liaisons État/FE beaucoup plus souple que ne pouvait l'être le tableau 2 de l'annexe 1.

Sur la définition des types de FE, de domination et d'État, voir annexe 1, n^{os} 3, 4 et 12.

§ 2. DERIVE DES FE ET DOMINATION

3. Transformations réciproques

Les divers cas de dérive spontanée des FE, recensés au tome 2 (n^o 113) sont à analyser séparément, selon qu'il y a *transformation réciproque* d'un type de FE en un autre, *progression* d'un type de FE vers un autre type plus développé, ou *régression* d'un type de FE vers un autre moins développé.

FE 2 \longleftrightarrow FE 3

le chapitre 8 (n^o 33) *supra* a montré que le même type de domination s'applique à ces deux FE.

FE 3 \longleftrightarrow FE 5

dans un empire régissant un « bloc mécanique » de FE distinctes, où le système esclavagiste et le système tributaire-marchand coexistent, chacun des types d'État normalement associé à l'un ou l'autre de ces systèmes, peut s'affirmer ; donc

État 2 \longleftrightarrow État 4

FE 6 ←→ FE 7

oscillations dues aux flux et reflux du capital marchand. La survivance d'une domination seigneuriale sur une FE 7 est concevable (*supra*, chapitre 8, n^{os} 36 et 38) alors que l'avance inverse n'a pas de base.

État 5 associable à FE 7

FE 8 ←→ FE 9

oscillations dues aux flux et reflux du capital marchand dans des sociétés plus développées que les précédentes ; dues également au jeu du système mondial qui autorise des annexions politiques variées, sinon toujours durables (voir, par exemple, l'histoire des États italiens aux XV-XVI^e siècles) ; les types de domination peuvent se désaccorder, pour un temps, des types de FE, d'autant mieux que les deux FE considérées, donnent une certaine base aux classes dominantes caractéristiques de l'une et l'autre des dominations 7 et 8, donc

État 7 ↔ État 8

FE 12 ←→ FE 13

le chapitre 9 (n^o 44) *supra* a montré que le même type de domination s'est toujours appliqué, jusqu'à présent, à ces deux FE.

4. Progressions vers un type de FE plus développé

La FE d'arrivée est dite plus développée parce qu'elle fait place à de nouvelles capacités de développement économique (articulations plus fortes, logique de production mieux affermie ou plus riche, production moins dépendante du donné naturel, plus diversifiée, plus élastique, etc.).

FE 4 → FE 5

la maturation de l'esclavage est une tendance manifeste, dans toutes les FE 4-antiques ; la domination patricienne-citoyenne peut survivre à la subversion de cette FE par l'esclavage, comme l'attestent les exemples d'Athènes, de Rome, etc. ; donc

État 3 associable à FE 5

- FE 7 —→ FE 8** la maturation d'une FE capitaliste-marchande s'opère parfois sous une domination politique d'abord inchangée ; les cités marchandes médiévales n'accèdent à l'autonomie politique et, donc, à un nouveau type de domination, que par une rupture, plus ou moins révolutionnaire, avec la domination antérieure —, ainsi
État 6 associable à FE 8
- FE 7 —→ FE 9** la transformation rentière de la propriété servagiste est un processus diffus, aux rythmes très variables (t. 2, n^{os} 97 et 99) ; de ce fait, la transformation du type d'État peut être décalée et
État 6 associable à FE 9
- FE 9 —→ FE 10** l'essor du capitalisme, irradié par l'Angleterre, la France et quelques autres pays, dans l'Europe du premier XIX^e siècle, trouve celle-ci crispée contre les novations *politiques* d'après 1789 ; la modernisation de l'État retarde souvent sur celle de l'économie, sans que, d'ailleurs, l'Europe de ce temps ait le monopole d'un tel décalage ; ainsi
État 8 associable à FE 10
- FE 9 —→ FE 11** cette transition, qui suppose une grande faiblesse de la propriété latifondiaire ou une réforme agraire radicale, est une occurrence rare, sinon douteuse ; elle requiert une discontinuité politique, c'est-à-dire un État qui ouvre la voie au capitalisme ; la lancée acquise par la France révolutionnaire, avant Thermidor, aurait pu conduire à une transition de ce type.
- FE 10 —→ FE 11**
FE 11 —→ FE 12 la ligne de développement normal du capitalisme peut s'accompagner d'un certain retard, dans la modernisation de l'État, dès lors qu'aucun obstacle politique majeur n'est opposé au mouvement propre de l'accumulation capitaliste ; ainsi, on peut trouver
État 9 associé à FE 11
et État 10 associé à FE 12

- FE 9 —→ FE 16**
FE 10 —→ FE 16
- le développement du capitalisme, longtemps inhibé ou déformé par une tutelle coloniale ou impérialiste, peut conduire, lors de la (re)conquête de l'indépendance, au maintien temporaire d'une domination traditionnelle, restant sous influence étrangère ou/et valorisée par l'indépendance acquise ; une certaine participation rentière de l'État, à l'exploitation des richesses naturelles peut conforter ce décalage ; ainsi l'on peut trouver
 État 8 associé à FE 16
 État 9 associé à FE 16
- L'Arabie Saoudite des années 1970 illustre le premier cas ; le Maroc de cette même période, illustre le second cas.
- FE 11 —→ FE 13**
- la crise politique qui précède la formation d'une FE 13 (et qui se dénoue par celle-ci) impose une transformation de la domination libérale-bourgeoise en une domination interventionniste.
- FE 14 —→ FE 9**
FE 14 —→ FE 10
- il n'est pas impossible qu'en Amérique notamment, des FE marchandes-simples aient finalement été converties en — ou absorbées par — des FE domaniales (marchandes ou capitalistes), mais il ne semble pas y avoir d'exemple qu'une domination démocratique-paysanne ait survécu à une telle transformation
- FE 15 —→ FE 10**
- transformation sans corollaire politique direct : la FE 15 n'est jamais la base d'une forme spécifique de domination.
- FE 16 —→ FE 12**
- cette transition, non encore avérée, mais qui se dessine dans un pays comme le Brésil (si, du moins, le Brésil n'est pas déjà une FE 11 assortie de colonies intérieures), pourrait éventuellement s'accompagner de
 État 13 associable à FE 12
- Toutefois, cette hypothèse aventurée ne sera pas reprise dans le tableau récapitulatif (n° 8 *infra*)

FE 16 —→ FE 13 autre hypothèse, appelant même conclusion que la précédente

FE 17 —→ FE 18 le chapitre 10 (n° 57) *supra* a montré que le même type de domination s'applique normalement aux FE 17 et 18.

On aura observé que l'ensemble des cas rangés sous le présent numéro conduisent — sauf impossibilités dûment signalées — à un possible retard de l'État sur la FE.

5. Régressions vers un type de FE moins développée

L'avertissement donné en tête du n° 4 vaut ici, *a contrario*. Tous les cas de régression vers une FE moins développée résultent d'une rupture de la structure *politique* préexistante, notamment de l'État. Cette rupture peut être l'effet d'une guerre, d'une invasion, d'une colonisation ou d'une révolution conduisant à l'éclatement de l'ancienne société. Elle signifie, en toute hypothèse, que l'ancienne domination est détruite et ne peut donc s'appliquer à la nouvelle FE.

Parmi les dérives de FE figurées par le tableau 17 du tome 2, les cas suivants correspondent à une telle régression :

FE 2 → FE 5 ^a	FE 3 → FE 6	FE 5 → FE 6	FE 6 → FE 4
FE 2 → FE 6	FE 3 → FE 7	FE 5 → FE 7	
	FE 3 → FE 8	FE 5 → FE 8	
	FE 3 → FE 9	FE 5 → FE 9	

a. À la différence de la FE 3, la FE 2 n'est pas apte à porter un vaste empire et à constituer un « bloc mécanique » où pourrait jouer une réversibilité analogue à FE 3 4 ←→ FE 5.

§ 3 DERIVE PROPRE DES TYPES DE DOMINATION

6. Possibilité théoriquement ouverte

L'établissement d'une forme de domination — et d'un type d'État — qui soit non plus en retard (voir n° 4 *supra*) mais *en avance* sur la FE suppose des conditions structurelles que l'on peut définir. En toute hypothèse, la domination qui s'exerce dans une société doit avoir une base réelle : il faut que la ou les classes dominantes qui la caractérisent soient déjà présentes et puissantes dans la société considérée. Cela revient à dire que ces classes doivent être enracinées dans un MP qui participe au *leadership* de la FE (t. 2, n° 84). Le tome 2 nous a permis de

distinguer, à cet égard, trois situations : la FE peut être soumise à la prédominance d'un MP donné ; elle peut être soumise à la prééminence conjointe de deux ou plusieurs MP co-dominants ; elle peut comporter, en outre, un ou plusieurs MP « aptes à partager la domination » de la FE (t. 2, chapitre 14). Les correspondances normales entre exploitation et domination, établies par les chapitres 8 à 10 *supra*, concernent l'ensemble des situations où la domination politique est exercée par une ou des classes enracinées dans l'unique MP prédominant ou dans les deux (ou plus) MP co-dominants. Mais il n'est pas exclu que d'autres dispositifs puissent s'établir, donnant la domination politique à une ou des classes enracinées dans un seul des MP co-dominants, voire dans un MP « apte à partager la domination ». Une telle éventualité sera d'autant plus vraisemblable que le MP considéré est lui-même porteur d'une forte articulation économique (t. 2, chap. 13).

L'hypothèse théorique qui vient d'être posée est trop restrictive. Il se pourrait, en effet, que l'avance de l'État sur la FE puisse être fondée sur d'autres conditions, moins contraignantes. L'exemple étudié à la fin du n° 7 ci-après l'atteste. Mais un examen détaillé des autres hypothèses théoriques acceptables obligerait à entreprendre une vaste enquête historique — à laquelle je n'ai pu me livrer. Il faudrait mener cette enquête en veillant à ne jamais confondre les types de domination (ou d'État) et les formes de régime (voir chapitre 11 *supra*), car ces dernières présentent, en effet, une très grande variété, sans qu'on puisse en inférer, *ipso facto*, des conclusions quant au type d'État.

Une autre façon de poser le problème serait de partir du tableau de concordance des âges économiques et politiques du développement : social (n° 73 *supra*), de postuler la compatibilité des FE et des États inscrits *dans une même case* de ce tableau et de procéder, à partir de là, par exclusions raisonnées. Cette méthode, *a priori* moins restrictive, reste à vérifier.

7. Quatre exemples

Les trois premiers exemples ci-après illustrent l'hypothèse théorique posée au n° 6. Le quatrième exemple est donné à titre indicatif, pour suggérer d'autres directions de recherche.

a) La FE 7-servagiste-marchande est généralement associée à une domination provinciale assise, à titre principal sur la classe servagiste (chap. 8, n° 38 *supra*). Toutefois, le MP 6-capitaliste-marchand peut partager la prédominance d'une telle FE et il est porteur d'une articulation économique active (t. 2, p. 80). Il est donc concevable qu'une domination patricienne-corporative mûrisse prématurément sur la base d'une FE 7. Vraisemblablement, plusieurs des révolutions communales du Moyen Âge ont dû, de la sorte, anticiper plus ou moins sur la maturation de la FE 8-capitaliste-marchande. Ainsi :

État 7 associable à FE 7

b) À la FE 10-domaniale-capitaliste correspond normalement une domination aristocratique-bourgeoise (chap. 9, n° 52 *supra*). Mais le MP 10-capitaliste qui partage la prédominance avec le MP 9-latifondiaire est lui aussi porteur d'une très forte articulation économique, le marché généralisé (t. 2, n° 81). Il est donc possible que le poids politique de la classe capitaliste puisse éventuellement s'affirmer plus vite que son poids économique et qu'une domination libérale-bourgeoise mûrisse prématurément. Ce fut peut-être le cas de l'Angleterre au début du XIX^e siècle et de certains États latino-américains au début du XX^e siècle. Ainsi :

État 10 associable à FE 10

c) La FE 16-domaniale-étatique-capitaliste est riche de prétendants à la prédominance : les MP 9 et 10 se la partagent, mais le MP 12-étatique-capitaliste peut également y prétendre, s'il est suffisamment développé et si l'articulation capitaliste d'État joue un rôle important (t. 2, n° 82). En ce dernier cas, il est concevable qu'une domination interventionniste bourgeoise s'affirme prématurément. Ce pourrait être, par exemple, l'un des avènements ouverts au Mexique actuel. Comme il s'agit là d'un exemple moins évident que les précédents, on ne retiendra pas la liaison État 11-FE 16 dans le tableau récapitulatif (n° 8 *infra*). Mais il reste qu'une telle liaison hypothétique mériterait une recherche spéciale.

d) En divers pays d'Amérique latine, au XIX^e et au XX^e siècle, bien avant la formation du MP 12-étatique-capitaliste qui transforme les FE 10 en FE 16 (t. 2, n° 106), les formes de régime reposant sur une dictature militaire (chap. 12, n° 57 *supra*) servent généralement la domination aristocratique-bourgeoise, associée à la FE 10, voire la domination libérale-bourgeoise, associée à la FE 11. Pourtant, en divers pays, l'armée s'installe durablement au pouvoir, se renforce comme telle, joue des conflits de classes internes et des pressions internationales pour se maintenir, sauf à changer parfois d'équipe gouvernante, par quelque *pronunciamento*. Ce régime militaire qui est une sorte de bonapartisme collectif (chap. 12, n° 52 *supra*) préfigure à tel point la domination militaire-nationalitaire associée à l'État 13 que l'on est tenté de retenir, au moins à titre d'hypothèse.

État 13 associable à FE 10, voire à la FE 11

§ 4. CORRESPONDANCES ÉTAT/FE

8. Récapitulation des résultats

Le tableau 1 ci-après reprend les résultats de l'annexe 1 (tableau 2) et les enrichit des résultats établis par la présente annexe.

9. Appréciation des résultats

Le tableau 1 donne des correspondances entre État et FE une image partielle et restrictive.

TABLEAU 1
TYPES D'ÉTATS ET TYPES DE FE (DANS LES SOCIÉTÉS NON COLONISÉES)

Types d'État

	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
2	■												
3	■		□										
4		■											
5	□	□	■										
6				■									
7				□	■	□							
8					□	■	□						
9					□	□	■						
10							□	■	○			○	
11								□	■			○	
12									□	■			
13										■			
14											■		
16							□	□				■	
17													■
18													■

Formations économiques

LEGENDE

Types d'État : voir annexe 1 n° 12

Types de FE : voir annexe 1 n° 4 (et t. 2, chap. 15 et 16).

■ Correspondances normales : voir annexe 1, tableau 2.

□ États « en retard » sur la FE : voir n°s 3 et 4 *supra*.

○ État « en avance » sur la FE : voir n° 7 *supra*. (a)

- a. À strictement parler, les correspondances réciproques État 2 ↔ État 4 et État 7 ↔ État 8 ne dénotent pas un retard de l'État. Voir n° *supra*.

L'image est *partielle* parce qu'elle exclut l'analyse systématique des « blocs mécaniques » et des empires coloniaux (n° 1 *supra*). Elle est *restrictive*, parce que, s'agissant des États *en retard* sur la FE, elle repose sur une analyse de la dérive des FE qui n'est sans doute pas exhaustive (t. 2, n° 113) et que, s'agissant des États *en avance* sur la FE, elle n'est supportée par aucune enquête historique détaillée, mais se limite à quelques exemples isolés (n° 7 *supra*).

Ces limitations permettent de souligner une conclusion essentielle : les correspondances entre type d'État et type de FE ne se réduisent pas à un jeu de corrélations biunivoques, de nature quasi mécanique ; elles s'inscrivent dans une gamme où, certes, tout n'est pas possible, mais où néanmoins les possibilités ouvertes sont nombreuses. Certainement plus nombreuses que ne l'indique le tableau 1.

ANNEXE 3

États et modes de production

§ 1. DONNEES

1. Position du problème

[Retour à la table des annexes](#)

Des États interviennent, comme propriétaires de moyens de production, dans divers MP, mais l'instance économique a seulement pu constater leur présence et a dû les rassembler dans une catégorie générique, celle des propriétaires étatiques P 4. La spécification des divers types d'État permet de revenir sur la combinatoire des MP (t. 2, annexe) pour définir plus précisément les P 4 inscrits dans la formule des divers MP.

On ne doit pas s'attendre à ce que le P 4, qui occupe une position, centrale ou marginale, dans un MP donné ou qui y intervient en *surchargeant* une autre catégorie de propriétaires (t. 2, n° 15), soit réductible, cas par cas, à un type donné d'État *et à un seul*. Ainsi, par exemple, le MP tributaire comprend nécessairement un P 4, propriétaire de plein exercice ou surchargeant des P 2 déjà bien spécifiés (t. 2, annexe n° 35) et l'on peut s'attendre, à bon droit, à ce que ce P 4 soit généralement un État tributaire. Mais d'autres éventualités sont possibles. Quand Rome se soumet les monarchies hellénistiques, un État de type esclavagiste se substitue à un État tributaire, dans le fonctionnement d'un MP tributaire, si toutefois cette substitution ne s'est pas déjà opérée, localement, par l'effet de la monarchie hellénistique elle-même. Quand l'Angleterre étend son emprise à l'Inde entière, elle hérite, en diverses régions, de structures économiques encore tributaires, à la gestion desquelles son administration coloniale s'adapte sans toujours bousculer ces structures.

La question est donc de repérer, pour chaque MP, le type d'État singulier qu'appelle *normalement* sa formule, mais aussi les autres types d'État qui peuvent, à des titres divers, hériter de ce rôle.

Cette question ne peut d'ailleurs être complètement résolue, dès à présent, parce que nous ne connaissons pas encore les adaptations et les démultiplications que subissent les États coloniaux (colonisateurs ou colonisés). L'investigation internationale qui nous éclairera sur ce point (t. 1, n° 101) devra préciser ou compléter les résultats de la présente annexe.

2. Méthode

a) Entre les MP analysés au tome 2 et les États définis par le présent volume, aucun lien *direct et général* ne peut être établi. Il existe d'évidentes liaisons directes, comme celle qui unit l'État 14 ou République « soviétique », avec le MP 15-étatique-socialiste, mais notre objectif n'est pas de s'en tenir aux seules évidences. Il s'agit de repérer, *d'une façon générale*, l'ensemble des États structurellement impliqués ou implacables dans chacun des MP, même si leur implication n'est pas évidente, au premier abord. À cette fin, on peut procéder à un repérage *indirect* du champ des connexions possibles entre État et MP, par le détour des FE. En effet, le tableau 13-D du tome 2 nous indique les différents MP qui peuvent entrer, à un titre quelconque, dans la composition d'une FE donnée, cependant que le tableau 1 de l'annexe 2 ci-avant, associée à chaque type d'État les diverses FE qui peuvent le supporter. Le croisement de ces deux tableaux permet de mettre les États et les MP en rapport direct et *d'éliminer* un grand nombre de connexions impossibles. Sont dites impossibles les connexions de type suivant : le MP *x* peut figurer dans les FE *a, b, c*, mais l'État *y* n'est associable à aucune des FE *a, b, c* ; donc le MP *x* et l'État *y* ne peuvent être connectés.

Les éliminations opérées de cette façon appellent deux remarques :

— L'annexe 2 ci-avant a été sélective et non pas exhaustive ; les correspondances FE/État qu'elle exclut ne sont pas toutes impossibles ; mais s'il fallait prendre en compte certaines d'entre elles, ce serait pour tenir compte d'occurrences historiques probablement rares ou éphémères ; il est donc vraisemblable qu'on ne se prive, ici, d'aucun résultat important ; néanmoins, c'est à la recherche historique qu'il appartient d'en décider, ici comme devant.

— La même annexe a notamment ignoré les connexions FE/État qui s'établissent à l'intérieur des empires coloniaux (annexe 2, n° 1). D'où une raison supplémentaire d'attendre l'investigation internationale pour parachever la présente recherche.

b) Certains des MP sont structurellement fermés à la propriété étatique, fût-ce en surcharge. Tel est le cas des MP 4-paysan, 5-artisanal, 6-capitaliste-marchand et 11-coopératif, qui peuvent donc être éliminés du tableau 1 p. 540. (Voir t. 2, annexe, n^{os} 37 à 39 et 44.)

c) Comme en maintes autres occasions, l'insuffisance des données disponibles nous empêche de tenir compte des MP 1-communautaires et des États 1 ou Chefferies.

d) Bien qu'il soit toujours marqué par l'existence d'un P 4, le cas du MP 13-« colonial » doit également être disjoint, en attente de l'investigation internationale.

§ 2. RESULTATS

3. Récapitulation

Les éliminations et exclusions résultant du n° 2 dessinent un espace que figure le tableau 1 : l'espace où des connexions directes entre État et MP sont possibles, hormis les situations coloniales. Le tableau 1 marque également les plus vraisemblables de ces connexions (voir n° 4).

Les États et les MP inscrits au tableau 1 sont les suivants :

État 2 — E. tributaire	État 9 — E. aristocratique-bourgeois
État 3 — Cité I	État 10 — République bourgeoise I
État 4 — E. esclavagiste	État 11 — République bourgeoise II
État 5 — Seigneurie	État 12 — République paysanne
État 6 — Principauté	État 13 — E. militaire-nationalitaire
État 7 — Cité II	État 14 — République « soviétique »
État 8 — E. aristocratique	
MP 2 — Tributaire	MP 10 — Capitaliste
MP 3 — Antique	MP 12 — Étatique-capitaliste
MP 7 — Esclavagiste	MP 14 — Esclavagiste-concentrationnaire
MP 8 — Servagiste	MP 15 — Étatique-socialiste
MP 9 — Latifondiaire	

4. Justification

Dans l'espace des connexions possibles, chaque case désigne un État (placé en tête de colonne) qui peut fonctionner comme propriétaire de moyens de production dans le MP correspondant (défini en tête de ligne) : soit comme propriétaire de plein exercice, soit en surcharge (t. 2, n° 15).

TABLEAU I
LES ETATS PROPRIETAIRES DE MOYENS DE PRODUCTION

Types d'État

	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
2	■		○		⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
3		■			⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
7		○	■							⊗			⊗
8				■	○	○				⊗			⊗
9							■	■				○	⊗
10	⊗	⊗	⊗	⊗				○	■	■		○	
12	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗		○	■	■	⊗	■	
14	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗		○	⊗	⊗	⊗	○	⊗
15	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗							■

Modes de production

LEGENDE

- État normalement apte à occuper la position P4 dans le MP considéré.
- ⊗ Position la plus fréquente.
- Autres positions assez fréquentes } Voir n° 4 ci-après.
- Cases blanches : autre positions plus rares
- Cases barrées : correspondances impossibles (voir n°1 ci-avant.

Les cases marquées indiquent une liaison normale. Cette liaison est particulièrement forte entre, d'une part, un État qui, par nature, est *toujours* propriétaire de moyens de production et, d'autre part, un MP dont la structure implique *toujours* un P 4 : par exemple, État 3/MP 2 ou État 14/MP 15. Cette liaison normale s'établit également, quoique de façon déjà moins nécessaire, lorsqu'un État organise l'utilisation des moyens de production dont il est propriétaire, selon le MP prédominant dans la FE qui lui correspond normalement. Tel est, par exemple, le cas de la liaison État 9/MP 9 : si un État 9 (aristocratique-bourgeois) se trouve exercer la propriété de domaines fonciers, miniers, etc., la solution la plus « naturelle » sera qu'il exerce cette propriété dans la forme d'un MP 9-latifondiaire, toujours actif sous un tel État.

Les cases marquées [⊗] qui intéressent le seul MP 14-esclavagiste-concentrationnaire expriment une liaison aussi fréquente que les précédentes, mais

d'un autre ordre : c'est une donnée historique vérifiable que la fréquence du système concentrationnaire dans les États 11 et 14.

Les cases marquées [O] indiquent, pour leur part, des connexions qui, sans être aussi normales ou fréquentes que les précédentes, ne sont pas moins avérées par de nombreux exemples souvent rencontrés au fil de notre recherche. Quant aux cases blanches, dont beaucoup pourraient être illustrées d'exemples — sans doute plus exceptionnels —, leur définition est avant tout négative : aucun des critères à notre disposition ne permet de les exclure *a priori*.

Annexe 4

Les types de société civile

§ 1. DONNEES

[Retour à la table des annexes](#)

1. Le chapitre 6 *supra* justifie la conception de la SC comme *espace libre offert à des formes d'organisation sociale non intégrées à l'État*. Il montre que cet espace varie, selon les degrés de liberté que lui procurent, respectivement :

- la structure économique (= FE) en vigueur
- l'agencement du système politique, centré sur l'État en place
- l'appareil idéologique (= AI) en vigueur

Les analyses présentées et exemplifiées par le chapitre 6 *supra* permettent en outre de typifier comme suit les degrés de liberté procurés par chacun de ces trois facteurs, pour les sociétés dont le développement est suffisamment autonome. Le tome 7 précisera ultérieurement ce qu'il faut entendre par « développement suffisamment autonome » et il rendra compte des caractéristiques de la SC, dans les sociétés qu'une dépendance coloniale ou impérialiste (ou une prise en tutelle par une société étatique-socialiste) prive de la possibilité de se développer de façon suffisamment autonome.

2. Effets de la FE

Cinq cas de figure sont à noter. Leurs discriminants principaux sont les logiques de la production (t. 2, n° 68).

- a) Pas de système marchand : FE soumises à la logique de VU.
- b) Système marchand simple : FE soumises à la logique de la transition VU-VE.

c) Système industriel-marchand : FE soumises à la logique de VE ou de la transition VE-VD, sous réserve des deux cas suivants.

d) Système industriel-marchand, accompagné d'une « industrialisation idéologique » : FE soumises aux mêmes logiques de production que dans le cas précédent ; l'industrialisation idéologique est définie ci-après.

e) Système industriel *peu* marchand, accompagné d'une « industrialisation idéologique » : situation propre à la FE 17-de transition étatique-socialiste et à la FE 18-étatique-socialiste (t. 2, n^{os} 107 et 108).

L'industrialisation idéologique, déjà évoquée au tome 3 (n° 37), sera étudiée au prochain volume. Elle désigne la situation des sociétés où la production de marchandises dont la valeur d'usage est « purement idéologique » prend une importance considérable. En règle générale, les principales entreprises desdites sociétés se mettent en outre à fonctionner comme de véritables appareils idéologiques (t. 3, n° 37). L'appréciation de ce facteur — c'est-à-dire la distinction des cas c) et d) envisagés ci-dessus — est à opérer *in concreto*. On peut toutefois présumer que cette industrialisation est de règle dans les sociétés dotées d'un Appareil I, J ou K et qu'elle est possible, sinon certaine, dans les sociétés dotées d'un Appareil F ou G. Sur ces divers Appareils, voir t. 3, chapitre 15.

3. Nature du système politique

Quatre variantes principales sont à distinguer :

- a) Système politique étatique : intéresse toutes les sociétés dotées d'un Appareil A/B/C/ D/E ou H, sauf l'éventualité visée par le cas b) ci-après ; le présent système se définit par la prééminence d'un État que ne corrige ou ne complète aucun des éléments caractéristiques des cas suivants.
- b) Système politique citoyen : intéresse les sociétés où fonctionne une *articulation citoyenne* (voir chap. 3 n° 10 *supra*), c'est-à-dire les sociétés dotées d'un État 3 (Cité I-« antique ») ou d'un État 7 (Cité 11-« médiévale ») et de façon plus exceptionnelle d'un État 5 (esclavagiste) ou d'un État 12 (République-paysanne) ; donc des États équipés de l'un des Appareils A/B ou D (voir annexe 1, tableau 3 *supra*).

- c) Système politique démocratique : caractérise les sociétés dotées d'un noyau 3 A (Appareil gouvernemental *avec* un véritable Parlement : voir t. 3, n° 40) et d'un AI « scolaire » (associations et presse suffisamment libres et scolarisation développée — voir t. 3, n° 50) ; ou, de façon plus synthétique, les sociétés dotées d'un Appareil F ou I (t. 3, chap. 15).
- d) Système politique dictatorial : caractérise les sociétés développées, privées des attributs qui spécifient le cas précédent, c'est-à-dire les sociétés dotées d'un Appareil G/J ou K (t. 3, chap. 15).

4. Effets de l'AI

De nouveau, quatre variantes principales sont à distinguer :

- a) Système embryonnaire à dominante ecclésiale : sociétés dotées d'un AI 1 à 4, c'est-à-dire d'un Appareil A/B ou D (t. 3, chap. 15) ; seules les Églises sont éventuellement en mesure de pénétrer, plus ou moins, les profondeurs de la société ; les autres appareils idéologiques élémentaires sont rares et de portée généralement élitique.
- b) Système ecclésial, avec embryons école/livre : sociétés dotées d'un AI 5 ou 6, c'est-à-dire d'un Appareil C/E ou H (t. 3, chap. 15) ; la prépondérance ecclésiale demeure et peut même s'accentuer, mais l'AI se diversifie ; directement ou par ricochet, l'école et le livre peuvent ouvrir de nouveaux horizons aux masses de la population.
- c) Système école/presse : sociétés dotées d'un AI 7 ou 8, c'est-à-dire *concurrentement avec le cas suivant*, d'un Appareil F/G/I/J ou K (t. 3, chap. 15) ; le centre de gravité de l'AI est déplacé vers l'école et la presse, ce qui ouvre à l'acculturation, à l'information et

à l'organisation associative de la population, de nouvelles possibilités, dont l'usage effectif dépend évidemment des degrés de liberté ouverts par ailleurs.

d) Système école/médias : sociétés dotées d'un AI 9 ou 10, c'est-à-dire *concurrentement avec le cas précédent*, d'un Appareil F/G/I/J ou K (t. 3, chap. 15) ; le mouvement esquissé au cas précédent se prolonge et s'étale par l'effet de la radio, du cinéma, de la télévision, etc.

§ 2. METHODE ET RESULTATS

5. Les divers systèmes définis aux n^{os} 3 et 4 le sont par référence aux divers types d'Appareil (t. 3, annexe 3). Les systèmes définis au n^o 2 peuvent être rapportés à ces mêmes types d'Appareil à l'aide du tableau 3 de l'annexe 3 du tome 3. Cette commune référence aux types d'Appareil permet de repérer les divers systèmes compatibles entre eux, c'est-à-dire les ensembles :

[effet de la FE] + [système politique] + [effet de l'AI]

dont tous les termes sont aptes à coexister en une même société.

Le tableau 1 ci-après récapitule les résultats de cette recherche. À chacune des combinaisons valides, il assigne un numéro de trois chiffres où, par pure convention d'écriture,

— le chiffre des centaines désigne « l'effet de la FE » (1 = pas de système marchand ; 2 = système marchand simple, et ainsi de suite : voir n^o 2)

— le chiffre des dizaines désigne le « système politique » (1 = système étatique, etc., voir n^o 3)

— le chiffre des unités désigne « l'effet de l'AI » (1 = système embryonnaire, etc., voir n^o 4).

Cette convention d'écriture *ne préjuge en rien* de l'importance des divers systèmes reconnus compatibles et associés en une même formule.

6. Les « formules » repérées par le tableau 1 ci-contre sont, par définition, associables à certains types d'Appareils. En faisant usage des données du n^o 3, combinées à celles du tome 2 (tableau 15) et à celle du tome 3 (annexe 4), on peut

également associer ces « formules » aux divers types de FE. Enfin, en faisant toujours usage du tome 3 (annexe 4, tableau 2) et des résultats des annexes 1 et 2 ci-avant, on peut associer chacune de ces formules aux divers types d'État.

Effets de la formation économique	TABLEAU I SYSTEMES COMPATIBLES						
	Système politique						
	1. étatique	2. citoyen	3. démocratique	4. dictatorial			
	Effets de l'appareil idéologique						
	1 système embryonnaire	2 système ecclésial	1 système embryonnaire	3 système école/presse	4 système école/média	3 système école/presse	4 système école/média
1. pas de système marchand	111		121				
2. système marchand simple	211	212	221				
3. système industriel marchand		312		333	334	343	344
4. système industriel marchand et « industrialisation idéologique »				433	434	443	444
5. système industriel <i>peu</i> marchand et « industrialisation idéologique »				533	534	543	544
<p>N.B. « Industrialisation idéologique » : voir n°2.</p> <p>LEGENDE</p> <p> Combinaisons exclues</p> <p>111 Combinaisons possibles et leur « formule » (voir texte).</p>							

Le tableau 2 ci-après résume les résultats de ces divers recoupements. Le seul critère additionnel dont il fasse usage résulte de l'observation suivante : les FE 17

et 18 (et par conséquent les États 14) excluent tout système économique autre que celui qui a été défini, au n° 3, comme « système industriel peu marchand », assorti d'une « industrialisation idéologique ».

Les États 1 ou Chefferies sont exclus de la présente recherche, tout comme les FE 15-« coloniales ». Plus généralement, il est rappelé que la présente annexe s'applique uniquement aux sociétés « suffisamment autonomes » (n° 1).

TABLEAU 2 « FORMULES » PAR ETAT ET PAR FE				
Type d'État	Type de FE	« Formules » compatibles		
2 – E. tributaire	2 – tributaire 3 – tributaire-marchande	avec FE 2 → 111 avec FE 3 → 211 212		
3 – Cité I ou « antique »	4 – antique	111	121	
4 – E. esclavagiste	5 – esclavagiste	111	121	211 221 212
5 – Seigneurie	6 – servagiste	111		
6 – Principauté	7 – servagiste-marchande	211 212		
7 – Cité II ou « médiévale »	8 – capitaliste-marchande	211	221	212
8 – E. aristocratique	9 – domaniale-marchande	211 212		
9 – E. aristocratique-bourgeois	10 – domaniale-capitaliste	212	333 343 433 443 334 344 434 444	312
10 – République bourgeoise I	11 – capitaliste	312	333 343 433 443 334 344 434 444	
11 – République bourgeoise II	12 – capitaliste-monopoliste 13 – étatique-monopoliste	avec FE 12 seulement → 312 avec FE 12 et FE 13 : 333 343 433 443 334 344 434 444		
12 – République paysanne	14 – marchande simple	211	221	212
13 – E. militaire-nationalitaire	16 – domaniale-étatique-capitaliste	212	333 343 433 443 334 344 434 444	312
14 – E. « soviétique »	17 – de transition étatique-socialiste	Avec FE 17 <i>seulement</i> → 533 534		
	18 – étatique-socialiste	Avec FE 17 et FE 18 → 543 544		

7. Nota bene

Les résultats du tableau 2 ne sont pas exhaustifs. Dans l'éventualité où un décalage se manifeste entre l'État et la FE et où s'établissent, en d'autres termes, des correspondances État/FE autres que celles qui ont été retenues ci-dessus, il peut en résulter que d'autres « formules » deviennent compatibles avec un État ou avec une FE donnés. Mais leur liste ne peut être préjugée : ce que désigne chaque « formule » n'est pas une propriété mécaniquement attachée au type d'État ou au type de FE. C'est de la combinaison entre un certain État, une certaine FE — et, aussi, un certain AI — que naît l'espace *variable*, caractérisable par l'une des « formules ». Chaque configuration, atypique par l'un de ses éléments, doit donc être examinée distinctement pour juger de la ou des « formules » qui peuvent lui correspondre.

§ 3. Analyse des résultats

8. Comme le montre le chapitre 6 supra, chacune des 18 « formules » identifiées par le tableau 1 définit en creux une société civile. Chacune, en effet, synthétise l'ensemble des conditions structurelles, d'ordre économique, politique ou idéologique, dont l'espace ouvert au déploiement de la SC est la résultante, que cet espace soit immense ou médiocre.

Chacune de ces formules exprime des propriétés singulières qui la différencient plus ou moins de toutes les autres. C'est dire que, pour l'étude historique concrète d'une société donnée, il importe d'être toujours attentif aux variantes auxquelles ces formules correspondent. Mieux, il convient, dans une telle étude, de se souvenir que *les formules proposées par le tableau 1 pourraient être démultipliées par la prise en considération de repères plus détaillés que ceux qui ont été retenus*, par exemple : un examen du « dosage » effectif des MP dans la FE considérée (t. 2, n° 87), une prise en compte directe des propriétés de chaque AE ou de chaque AI (et non pas leur considération globale, dans l'ensemble d'un Appareil — voir t. 3, n° 51). Qui plus est, les *changements d'échelle* sur lesquels l'attention a été maintes fois attirée, pourraient produire, au-delà de cette démultiplication, des repères plus fins encore.

Cela posé, il reste que, pour la recherche globale qui est en cours, les 18 formules ne sont pas si radicalement distinctes qu'elles ne puissent être regroupées en quelques catégories moins nombreuses, plus maniables et plus fortement contrastées. Opérer un tel regroupement suppose que l'on examine, cas par cas, la force relative des divers facteurs (ou systèmes) impliqués dans une même formule, afin de privilégier à bon droit, ceux qui, dans deux ou plusieurs formules, peuvent être tenus pour prépondérants.

9. Regroupement

a) La formule 111 constitue, à elle seule, une première catégorie. Elle correspond, en somme, au *degré zéro de la SC*. Pas de marché porteur d'une diversification des activités sociales ; pas d'AI substantiels, si ce n'est une Église généralement liée à l'État ; rien qu'un système étatique, d'ailleurs peu développé. Dans ces conditions, la SC se réduit à sa seule « toile de fond » (familles en communautés), sauf circonstances exceptionnelles.

b) La seconde catégorie peut regrouper les formules 211 et 212. Toutes deux relèvent, comme la précédente, d'un système politique où l'État règne seul. Mais elles se distinguent de la précédente par un suffisant développement du système marchand. La diversité des intérêts sociaux et donc des formes sociales d'organisation trouve de ce côté un puissant renfort. Les « effets de l'AI » par lesquels les variantes 211 et 212 sont séparées sont à mettre en rapport avec le développement du système marchand : il favorise la différenciation ecclésiale, la première extension de l'école hors la sphère étatique et, surtout, il conditionne l'apparition de la librairie et de la presse : le tome 3 a établi ces divers points (t. 3, n^{os} 27, 30 et 32). *Du point de vue de la SC*, la caractéristique principale de cette seconde catégorie est donc *son orientation marchande*.

c) La troisième catégorie tire sa spécificité de l'articulation citoyenne (chap. 3, n^o 10 *supra*) et rassemble les variantes 121 et 221. On n'est plus en présence d'un système étatique qui surplombe la société : sans se fondre pleinement en elle (car la citoyenneté est élitique), il s'y mêle avec suffisamment de souplesse pour que les intérêts sociaux divers puissent se manifester plus aisément. L'essor du système marchand ne contredit pas cette orientation mais la renforce, sans surclasser l'articulation citoyenne. On dira donc que dans cette catégorie, il se dessine une SC à *orientation citoyenne*.

d) La quatrième catégorie se réduit, provisoirement, à la seule formule 312. Provisoirement, car l'étude des sociétés dépendantes enrichira tout particulièrement cette catégorie. La formule 312 dessine une SC encore faible, mais travaillée de courants puissants et, donc, *instable par rapport à l'État*. D'un côté, en effet, elle est portée vers une différenciation croissante et vers un net renforcement, par un marché puissant (lui-même soutenu par une industrialisation capitaliste en cours). Mais, d'un autre côté, le système politique n'est pas — ou guère — adapté à cette transformation : l'État continue de régir cette SC, « à l'ancienne », sans établir avec elle des liens plus souples. De ce fait, il entrave son développement, mais s'expose à perdre le contrôle de ce qui, pourtant, s'y développe. Le système idéologique en vigueur, fait de beaucoup d'église et d'un peu d'école et de presse, n'aide pas à dénouer cette contradiction, mais en est la victime. On dira de cette SC qu'elle est à *orientation libérale contrariée*. Contrariée, on le voit bien ; libérale, on le comprendra mieux par l'analyse de la catégorie suivante.

e) Cinquième catégorie. Elle peut regrouper les variantes 333, 334, 433 et 434, c'est-à-dire l'ensemble des situations où, d'une part, un système industriel-marchand donne à l'économie une certaine puissance autonome vis-à-vis de l'État et où, d'autre part, l'État lui-même s'adapte à cette situation (et à celle des activités idéologiques) par un système suffisamment démocratique, c'est-à-dire par une liberté d'association et de presse, établie en droit ou en fait, et par un Parlement fonctionnant effectivement comme tel (voir n° 23 *supra*). Dans ce cadre, les développements qui intéressent la structure idéologique (son « industrialisation » et la maturation de ses appareils) et qui déterminent les diverses variantes, marquent seulement des différences de degré.

La cinquième catégorie définit l'espace où se déploient les SC à *orientation libérale*, c'est-à-dire les SC qui commencent parfois à mûrir *avant* l'établissement d'une domination libérale bourgeoise (chap. 9, n° 43 *supra*), qui accompagnent toujours cette domination et qui lui survivent *souvent*, non sans de difficiles problèmes d'ajustement de l'État et de la SC (voir chap. 12, n° 56 *supra*).

f) La sixième catégorie où l'on peut rassembler les variantes 343, 344, 443 et 444 caractérise les situations où la capacité expansive de la SC est soumise derechef à une forte tutelle étatique qui, par surcroît efface l'orientation libérale dont cette SC était porteuse. C'est en somme la situation où se trouvent placées les SC du type précédent, lorsque s'établit sur elles *une contrainte dictatoriale*.

g) La septième et dernière catégorie regroupe les variantes 543 et 544 et se différencie des précédentes parce qu'elle perd le ressort du marché, c'est-à-dire la relative autonomie de l'économie, vis-à-vis de l'État, *sans la remplacer* par d'autres ressorts de force égale ou supérieure (voir chap. 6 *supra*). Les variantes 533 et 534 — qui sont rares et limitées aux sociétés où s'amorce la transition étatique-socialiste — doivent être regroupées avec la présente catégorie, en raison de leur dérive historique jamais démentie. L'ensemble constitue le groupe des SC *sous contrainte communiste*.

10. Récapitulation

L'analyse précédente peut être résumée ainsi :

- SC 1 — virtuelle (ou « degré zéro ») : 111
- SC 2 — à orientation marchande : 211/212
- SC 3 — à orientation citoyenne : 121/221
- SC 4 — à orientation libérale contrariée : 312
- SC 5 — à orientation libérale : 333/334/433/434
- SC 6 — sous contrainte dictatoriale 343/344/443/444
- SC 7 — sous contrainte communiste 533/534/543/544

Le tableau 3 ci-après fait application de ces résultats aux données du tableau 2. Il établit de la sorte *le système de correspondance État/SC et FE/SC*, dans l'hypothèse où, pour leur part, l'État et la FE sont eux-mêmes, *en correspondance normale* (voir annexe 2, n° 8 *supra*). Il est rappelé que, dans l'éventualité où l'État et la FE qui composent une société donnée, s'écartent de ces correspondances normales, la SC est à déterminer par un examen des propriétés effectives de l'État, de la FE (et de l'AI) : voir n° 7 de la présente annexe.

§ 4. UN EXEMPLE : LA SC EN FRANCE

11. Le tableau 4, p. 554 fait application de l'analyse précédente au cas français.

a) *Effet de la FE* : Le système marchand simple 2 fait place à un système industriel-marchand 3 par une transition qui commence avec le début de la transition FE 9 → FE 10, vers 1770, et s'achève avec la fin de la transition FE 10 → FE 11, vers 1850 (t. 2, figure 18). Il faut se souvenir, en effet, que la FE 10 ne garantit pas encore le règne général de VE (t. 2, tableau 15). Le système industriel-marchand (3) s'enrichit d'une « industrialisation idéologique » (4) par une transition qui s'étale, en dates rondes, de 1920 à 1950, c'est-à-dire, de la diffusion du cinéma et de la radio, aux débuts de la télévision, au triomphe du disque et à la conversion de plus en plus fréquente des entreprises en AI.

b) *Système politique* : Les corrélations notées au n° 3 *supra* s'appliquent par référence au tableau des Appareils en France (t. 3, figure 26).

c) *Effet de l'AI* : Les corrélations notées au n° 4 *supra* s'appliquent par référence au tableau des AI en France (t. 3, figure 26).

d) Les diverses *combinaisons* des facteurs précédents sont explicitées par le tableau 1 *supra*. Leur traduction en divers types de SC résulte du n° 10 *supra*.

e) Les deux zones ombrées du tableau 4 marquent deux périodes exceptionnelles. La première qui correspond aux années 1789-1798 se caractérise, non sans de grandes variations d'année en année *et de province en province*, par la prématuration d'un système politique généralement démocratique et par un fécond désordre novateur, du côté de l'AI. La SC prendrait alors l'allure d'une SC 5, n'était le retard de la FE. En fait, il s'agit là d'une période révolutionnaire de déstructuration-restructuration où, notamment de 1791 à 1794, toute la SC et tout l'État sont en pleine turbulence. La seconde période, qui va de 1940 à 1944, est celle de l'occupation allemande et du régime de Vichy. Le système politique devient dictatorial et l'AI tend à devenir « gouverné » (t. 3, n° 50). La SC, dont la formule est de type 343 ou 443, définit une SC 6 sous contrainte dictatoriale. Mais

les résistances latentes ou organisées et la défaite allemande ne lui laissent pas le temps de mûrir comme telle.

TABLEAU 3 CORRESPONDANCES ETAT/SC ET FE/SC		
Type d'État	Type de FE	Type de SC ^a
2 — E. tributaire	2 — tributaire 3 — tributaire-marchande	1 — virtuelle 2 — à orientation marchande
3 — Cité I ou « antique »	4 — antique	(1 — virtuelle) 3 — à orientation citoyenne
4 — E. esclavagiste	5 — esclavagiste	1 — virtuelle 2 — à orientation marchande (3 — à orientation citoyenne)
5 — Seigneurie	6 — servagiste	1 — virtuelle
6 — Principauté	7 — servagiste-marchande	2 — à orientation marchande
7 — Cité II ou « médiévale »	8 — capitaliste-marchande	2 — à orientation marchande 3 — à orientation citoyenne
8 — E. aristocratique	9 — domaniale-marchande	2 — à orientation marchande
9 — E. aristocratique bourgeoise	10 — domaniale-capitaliste	(2 — à orientation marchande) 4 — à orientation libérale contrariée 5 — à orientation libérale (6 — sous contrainte dictatoriale)

Type d'État	Type de FE	Type de SC ^a
10 — République bourgeoise I	11 — capitaliste	(4 — à orientation libérale contrariée) 5 — à orientation libérale (6 — sous contrainte dictatoriale
11 — République bourgeoise II	12 — capitaliste monopoliste 13 — étatique-monopoliste	(4 — à orientation libérale contrariée) 5 — à orientation libérale 6 — sous contrainte dictatoriale 5 — à orientation libérale 6 — sous contrainte dictatoriale
12 — République paysanne	14 — marchande simple	2 — à orientation marchande 3 — à orientation citoyenne
13 — E. militaire- nationalitaire	16 — domaniale-étatique- capitaliste	(2 — à orientation marchande) 4 — à orientation libérale contrariée 5 — à orientation libérale 6 — sous contrainte dictatoriale
14 — E. « soviétique » socialiste	17 — de transition étatique- socialiste 18 — étatique-socialiste	7 — sous contrainte communiste ^b 7 — sous contrainte Communiste

a. Les formes de SC notées entre parenthèses correspondent à des occurrences rares.
b. Dont variantes 533 et 534 : voir tableau 1.

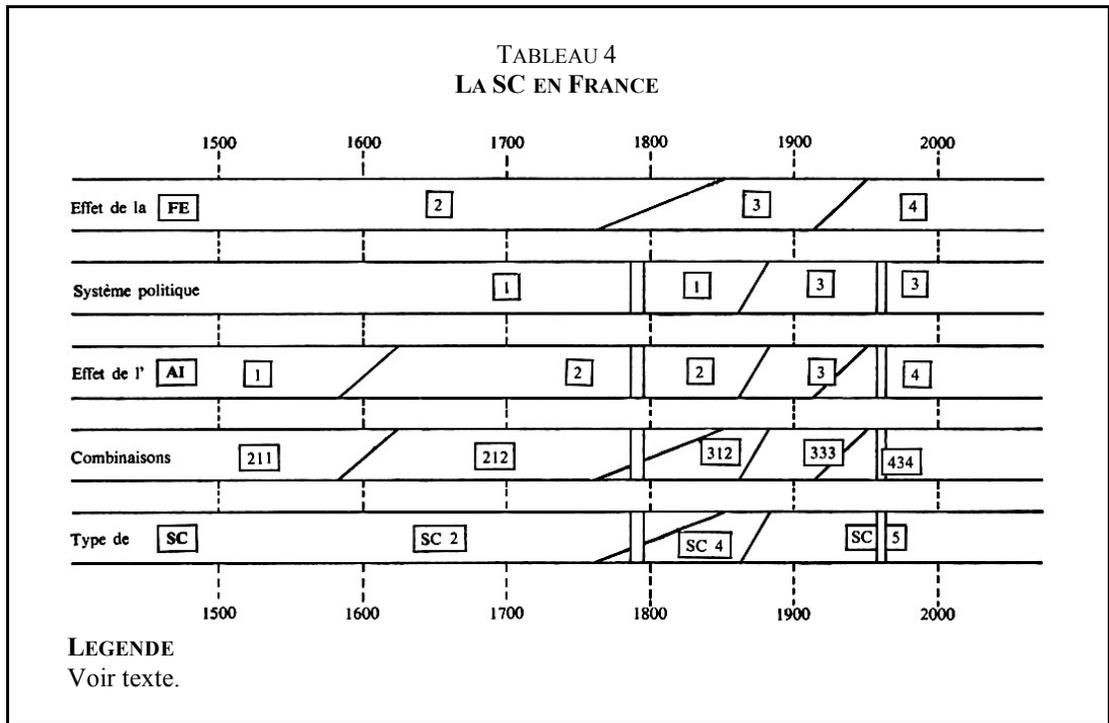


Table des ouvrages cités

[Retour à la table des annexes](#)

Trois sortes de références sont données entre parenthèses, dans le texte :

- celles qui sont du type (n° 14)
renvoient au n° indiqué, *du présent volume*
- celles qui sont de la forme (t. 2, n° 114)
renvoient au n° indiqué, *d'un autre tome*
du présent ouvrage
- celles, enfin, qui annoncent (12, 125)
renvoient à la page 125 de l'ouvrage cité ci-après sous
le n° 12. À défaut d'un second chiffre, c'est l'ensemble
de l'ouvrage qui est pris comme référence. Enfin,
si l'ouvrage indiqué comporte plusieurs volumes,
un chiffre en romain précise de quel volume il
s'agit. Ainsi, par exemple, (103-I, 75)
renvoie à la page 75 du 1^{er} volume du *Capital* de Marx,
dans l'édition indiquée ci-après.

Extraits de la bibliographie du tome 2

- | | |
|---------------------------|--|
| 2. ALTHUSSER <i>Louis</i> | — <i>Pour Marx</i> , Maspero, 1965. |
| 4. — — | — <i>Éléments d'autocritique</i> , Hachette, 1974. |
| 5. — — | — <i>Positions</i> , Éd. sociales, 1976 (inclut notamment l'article sur « Idéologie et appareils idéologiques d'État » publié dans le n° 151 de <i>la Pensée</i> , juin 1970). |
| 6. AMIN Samir | — <i>Le Développement inégal</i> , Minuit, 1973. |
| 8. ARISTOTE | — <i>La Politique</i> , Denoël-Gonthier, 1971. |
| AUSTIN Michel | — (Voir n° 146.) |
| 11. BALIBAR Étienne | — <i>Sur les concepts fondamentaux du matérialisme historique</i> : 2 ^e édition modifiée, Maspero, 1971. |
| 12. — — | — <i>Cinq Études du matérialisme historique</i> , Maspero, 1974. |
| 13. — — | — <i>Sur la dictature du prolétariat</i> , Maspero, 1976. |
| 17. BENNIGSEN Alexandre | — <i>Russes et Chinois avant 1917</i> , Flammarion, 1974. |
| 22. BETTELHEIM Charles | — <i>Les Lutttes de classes en URSS</i> , Maspero-Seuil, tome I, 1974 ; tome II, 1977. |

23. BLOCH Marc — *La Société féodale*, Albin Michel, 1968.
28. BREHIER Louis — *Les Institutions de l'Empire byzantin*, Albin Michel, 1969.
29. Buci-GLUCKSMANN Christine — *Gramsci et l'État*, Fayard, 1975.
30. CAMERON Rondo — *La France et le Développement économique de l'Europe, 1800-1914*, Seuil, 1971.
32. CHAUNU Pierre — *L'Espagne de Charles Quint*, 2 volumes, SEDES, 1973.
42. EHRENBERG Victor — *L'État grec*, Maspero, 1975.
43. ENGELS Friedrich — *Anti-Dühring*, Éd. sociales, 1950.
44. — — — *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, Éditions sociales, 1954.
- — — (Voir no 105 et 106.)
47. FINLEY Moses I. — *Démocratie antique et Démocratie moderne*, Payot, 1976.
49. GAGÉ Jean — *Les Classes sociales dans l'Empire romain*, Payot, 1971.
51. GARELLI P. et NIKIPROWETZKY V — *Le Proche-Orient asiatique*, PUF, 1974.
52. GERNET Jacques — *Le Monde chinois*, Armand Colin, 1972.
56. GODELIER Maurice — *Horizons, trajets marxistes en anthropologie*, Maspero, 1973.
57. GOUBERT Pierre — *L'Ancien Régime*, 2 volumes, Armand Colin, 1969 et 1973.
58. GRAMSCI Antonio — *Écrits politiques*, 2 volumes parus, Gallimard, 1974 et 1975.
61. GUÉNÉE Bernard — *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles : les États*, PUF, 1971.
62. HABERMAS Jürgen — *La Technique et la Science comme « idéologie »*, Gallimard, 1973.
63. HARTZ Louis — *Les Enfants de l'Europe*, Seuil, 1968.
64. HEERS Jacques — *Gênes au XV^e siècle*, Flammarion, 1971.
65. — — — *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles : aspects économiques et sociaux*, PUF, 1970.
70. Homo Léon — *Les Institutions politiques romaines*, Albin Michel, 1970.
78. LEFEBVRE Henri — *De l'État*, 4 volumes, UGE « 10/18 », 1975-1978.
81. LÉNINE — *Oeuvres choisies*, 2 volumes, Éd. Moscou, 1948.
82. — — — *Sur l'impôt en nature*, Éd. Moscou, 1955.
85. LE Roy LADURIE E. — *Montaillou, village occitan, de 1294 à 1324*, Gallimard, 1975.
88. LÉVI-STRAUSS Claude — *Anthropologie structurale*, Plon, 1958.
92. LOT Ferdinand — *La Fin du monde antique et le début du Moyen Âge*, Albin Michel, 1968.
94. MACCIOCCHI M. A. — *Pour Gramsci*, Seuil, 1974.
95. MANTRAN Robert — *L'Expansion musulmane*, PUF, 1969.
99. MARX Karl — *Les Luttes de classes en France*, Éditions sociales, 1948.
100. — — — *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Éditions sociales, 1946.
101. — — — *Contribution à la critique de l'économie politique*, Éditions sociales, 1957.
102. — — — *Fondements de la critique de l'économie politique*, 2 volumes, Anthropos, 1967 et 1968.

013. – – — *Le Capital*, 8 volumes, Éd. sociales, 1948 à 1960.
 105. MARX K. et ENGELS F. — *Critique des programmes de Gotha et d'Erfurt*, Éditions sociales, 1950.
 106. – – — *Études philosophiques* (recueil), Éditions sociales, 1947.
 110. MOSSÉ Claude — *Histoire d'une démocratie : Athènes*, Seuil, 1971.
 111. MUSSET Lucien — *Les Invasions*, 2 volumes, PUF, 1969 et 1971.
 NIKIPROWETZKY V. — (Voir n° 51.)
 114. PALLOIX Christian — *Les Firmes multinationales et le Procès d'internationalisation*, Maspero, 1973.
 116. PETIT Paul — *La Pair romaine*, PUF, 1971.
 121. POULANTZAS Nicos — *Pouvoir politique et Classes sociales*, Maspero, 1968.
 122. – – — *Les Classes sociales dans le capitalisme d'aujourd'hui*, Seuil, 1974.
 124. PROCACCI Giuliano — *Histoire des Italiens*, Fayard, 1970.
 126. REY Pierre-Philippe — *Les Alliances de classes*, Maspero, 1973.
 140. TOURAINE Alain — *Production de la société*, Seuil, 1973.
 146. AUSTIN Michel et VIDAL-NAQUET Pierre — *Économies et Sociétés en Grèce ancienne*, Armand Colin, 1972.
 150. WEBER Max — *Le Judaïsme antique*, Plon, 1970.
 151. WITTFOGEL Karl — *Le Despotisme oriental*, Minuit, 1964 (avec une préface de P. Vidal-Naquet).

Ouvrages collectifs

152. Académie des sciences de l'URSS — Institut d'économie, *Manuel d'Économie politique*, Éd. sociales, 1956.
 153. *Histoire économique et sociale de la France*, sous la direction de F. BRAUDEL et F. LABROUSSE, tome I 1450-1660 (en deux volumes notés I a et I b), PUF, 1977. Tome II 1660-1789, PUF, 1970.
 154. Collectif : *Le Capitalisme monopoliste d'État*, Éd. sociales, 1971.
 156. Collectif réuni par l'UNESCO : *Histoire de l'Humanité*, 6 tomes, Laffont, 1967 à 1969.

Extraits de la bibliographie du tome 3

- ENGELS Friedrich — (Voir n° 186.)
 175. GLOTZ Gustave — *La Cité grecque*, Albin Michel, 1968.
 179. JACOVIELLO Alberto — *L'Hypothèse chinoise*, Seuil, 1973.
 182. JULLIARD Jacques — *Fernand Pelloutier et les Origines du syndicalisme d'action directe*, Seuil, 1971.
 185. LÉVÊQUE Pierre — *Le Monde hellénistique*, Armand Colin, 1969.
 186. MARX K. et ENGELS F. — *L'Idéologie allemande*, Éd. sociales, 1968.
 187. MARX Karl — *La Guerre civile en France*, Éd. sociales, 1953.
 191. MOUNIN Georges — *Machiavel*, Seuil, 1966.
 192. PAŠUKANIS Evgeny — *La Théorie générale du droit et le Marxisme*, EDI, 1970.
 196. SOUTHERN Richard, William — *Western Society and the Church in the Middle-Ages*, Penguin, 1970.
 199. WEBER Max — *L'Éthique protestante et l'Esprit du capitalisme*, Plon, 1964.
 – – — *Économie et Société*, Plon, tome I, 1971

Extraits de la bibliographie du tome 4

206. CASTORIADIS Cornélius — *L'institution imaginaire de la société*, Seuil, 1975.
 209. FEJTÖ François — *Histoire des démocraties populaires*, 2 volumes, Seuil, 1969.
215. GRISONI Dominique et
 MAGGIORI Robert — *Lire Gramsci*, Éd. universitaires, 1973.
 222. MARX Karl — *Misère de la philosophie*, Éd. sociales, 1947.
 225. ROMENSKY Serge — *L'URSS à 50 ans*, Seuil, 1967.
 227. TERRAY Emmanuel — *Asante au XIX^e siècle*, AESC, n° 2, 1977, p. 307 sq.

Bibliographie complémentaire du tome 5

232. ABDEL-MALEK Anouar — *La Dialectique sociale*, Seuil, 1972.
 233. AGULHON Maurice — *Le Cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848*, Armand Colin, 1977.
 234. ALTHUSSER Louis — *XXI^e Congrès*, Maspero, 1977.
 235. — — — « Ce qui ne va plus dans le parti communiste », *Le Monde*, 25-28 avril 1978.
 BERNARD Pierre — (Voir n° 272.)
 236. BOUTRUCHE Robert — *Seigneurie et Féodalité*, Aubier, 1959.
 237. BRAUDEL Fernand — *Écrits sur l'histoire*, Flammarion, 1969.
 238. CLASTRES Pierre — *La Société contre l'État*, Minuit, 1974.
 239. COQUERY-VIDROVITCH Catherine et MONIOT Henri — *L'Afrique noire de 1800 à nos jours*, PUF, 1974.
 240. CRISENOY Chantal de — *Lénine face aux moujiks*, Seuil, 1978.
 241. DAVIDSON Basil — *Les Africains*, Seuil, 1971.
 242. DEBRAY Régis — *La Critique des armes*, 2 volumes, Seuil, 1974.
 243. DESCHAMPS Hubert — *Histoire de la traite des Noirs, de l'Antiquité à nos jours*, Fayard, 1971.
 244. ENGELS Friedrich — *La Révolution démocratique-bourgeoise en Allemagne*, Éd. sociales, 1951.
 — — — (Voir n° 269 à 271.)
 245. FAJON Étienne — *L'union est un combat*, Éd. sociales, 1975.
 246. FARB Peter — *Les Indiens, essai sur l'évolution des sociétés humaines*, Seuil, 1972.
 247. FEBVRE Lucien — *Philippe II et la Franche-Comté*, Flammarion, 1970.
 248. FEDOU René — *L'État au Moyen Âge*, PUF, 1971.
 249. FURET François et OZOUF Jacques — *Trois Siècles de métissage culturel*, AESC, no 3, 1977, p. 488 sq.
 250. GENICOT Léopold et alii — *Histoire de la Wallonie*, Éd. Privat, 1973.
 251. GODELIER Maurice — « Infrastructures, sociétés, histoire », in *Dialectiques*, n° 21, p. 41 sq.
 252. GOUBERT Pierre — *100 000 Provinciaux au XVII^e siècle*, Flammarion, 1968.
 253. GRAMSCI Antonio — *Lettres de prison*, Gallimard, 1971.
 254 — — — *Cahiers de prison*, Gallimard, 1978 (le seul volume traduit à ce jour comprend les Cahiers 10 à 13).
 255. HEGEL — *La Raison dans l'Histoire*, UGE « 10/18 », 1965.
 256. HICKS John — *Une théorie de l'histoire économique*, Seuil, 1973.
 257. LACOSTE Yves — *La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre*, Maspero, 1976.

258. LAPIERRE Jean-William — *Vivre sans État ?*, Seuil, 1977.
 259. LECOURT Dominique — *Lyssenko*, Maspero, 1976.
 260. LEFEBVRE Henri — *Le Temps des méprises*, Stock, 1975.
 261. LE GOFF Jacques — *Pour un autre Moyen Âge*, Gallimard, 1978.
 262. LE ROY LADURIE E. — *Le Territoire de l'historien*, 2 volumes, Gallimard, 1977-1978.
 263. LEVI-STRAUSS Claude — *Tristes Tropiques*, Plon, 1955.
 264. LUXEMBURG Rosa — *La Révolution russe*, Spartacus, mai 1946.
 265. MACHELON J.-P. — *La République contre les libertés ?* Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1976.
 266. MANDEL Ernest — *Le Troisième Âge du capitalisme*, 3 volumes, UGE « 10/18 », 1976.
 267. MAO TSÉ-TOUNG — *Mao Tsé-toung et la Construction du socialisme*, textes inédits présentés par Hu Chi Hsi, Seuil, 1975.
 268. MARX Karl — *Critique, de la philosophie de l'État*, de Hegel, Ed. Costes, 1948.
 269. MARX Karl et ENGELS Friedrich — *La Sainte Famille*, Éd. sociales, 1972.
 270. — — — *Le Manifeste communiste*, Éd. de la Liberté, 1945.
 271. — — — *Correspondance*, 8 volumes, Éd. Costes, 1931.
 272. MASSÉ Pierre et BERNARD Pierre — *Les Dividendes du progrès*, Seuil, 1969.
 273. MIAILLE Michel — *Une introduction critique au droit*, Maspero, 1976.
 274. MONIOT Henri — *Nouvelles Recherches sur l'histoire sociale du Rwanda* (note critique), AESC, n° 2, 1977, p. 337 sq. — (Voir n° 239.)
 275. NEEDHAM Rodney et alii — *La Parenté en question*, Seuil, 1977.
 276. NICOLET Claude — *Le Métier de citoyen dans la Rome républicaine*, Gallimard, 1976. — (Voir n° 249.)
 OZOUF Jacques — *Fascisme et Dictature*, Maspero, 1970.
 277. POULANTZAS Nicos — *La Crise des dictatures*, Maspero, 1975.
 278. — — — *L'État, le Pouvoir, le Socialisme*, PUF, 1978.
 279. — — — *Marxisme et Monde musulman*, Seuil, 1972.
 280. RODINSON Maxime — *Du contrat social*, Seuil, 1971.
 281. ROUSSEAU J.-J. — *Traité politique*, Garnier-Flammarion, 1966.
 282. SPINOZA — *Vie et Mort du Chili populaire*, Seuil, 1973.
 283. TOURAINE Alain — *Au-delà de la crise*, Seuil, 1976.
 284. — — — *et alii*

Ouvrages collectifs

285. Collectif : *Histoire du parti communiste (bolchevik) de l'URSS*, Éd. en langues étrangères, Moscou, 1949.
 286. Centre d'études et de recherches marxistes, *Sur le « mode de production asiatique »*, Éd. sociales, 1969.

Supplément à la bibliographie du tome 5

601. ANDRÉ Christine et
DELORME Robert — *L'Évolution des dépenses publiques en longue période et le Rôle de l'État en France (1872-1971)*, 2 volumes, CEPREMAP, Paris, 1979 (ronéo).
602. ARON Raymond — *La Philosophie critique de l'histoire*, Librairie philosophique, J. Vrin, Paris, 1969, Points n° 18.
603. BAHRO Rudolf — *L'Alternative*, Stock, Paris, 1979.
604. BLANC Yannick et
KAISERGRUBER David — *L'Affaire Boukharine*, Maspero, Paris, 1979.
605. BRAUDEL Fernand — *La Méditerranée et le Monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, 2^e édition révisée, Paris, 1946. Cité d'après l'édition de poche en deux volumes de W. Collins Sons and Co et Harper and Row, Londres-New York, 1972.
- DELORME Robert — (Voir no 601.)
606. DUHAMEL Olivier
KAISERGRUBER David — *La Gauche et la V^e République*, PUF, 1980.
607. KONRAD György
et SZELENYI Ivan — (Voir n° 604.)
608. POULANTZAS Nicos
SZELENYI Ivan — *La Marche au pouvoir des intellectuels. Le Cas des pays de l'Est*, Seuil, 1979.
609. WEBER Max — *Repères* (rec. articles), Maspero, 1980.
- (Voir n° 607.)
- *Essai sur la théorie de la science*, Plon, 1965.